

Cités : ces citadelles du crime qui tiennent l'État en échec

Activité criminelle, violences collectives et topographie urbaine

Michel Aubouin

Préfet, ancien inspecteur général de l'administration, auteur de « 40 ans dans les cités » et de « Histoire et dictionnaire de la police française » (avec Jean Tulard)

Résumé

Les quartiers dits « de la politique de la ville » font régulièrement la Une des médias du fait des activités criminelles qu'ils abritent et du fait des émeutes urbaines qui s'y déroulent périodiquement. Ces quartiers sont aujourd'hui au nombre d'environ 1500 et le phénomène n'épargne plus aucun département.

Ces « quartiers » ont fait l'objet de nombreuses études, qui toutes ont cherché l'origine de la délinquance et de la violence dans les caractéristiques de la population. Pourtant, si les « quartiers » apparaissent comme des espaces clos, au sein desquels les institutions ont perdu une partie de leur capacité à agir, ce n'est pas seulement parce qu'ils abritent une population largement d'origine étrangère. C'est aussi le résultat d'obstacles concrets, de barrières, de points de guet, de cachettes ou de systèmes de mise en défense des espaces intérieurs qui annihilent l'intervention des forces de l'ordre et facilitent l'activité des délinquants.

Ces questions de topographie, par leur caractère purement matériel, semblent les plus faciles à résoudre. Pourtant, elles n'apparaissent jamais dans les priorités des politiques publiques visant à endiguer la dérive criminelle des « quartiers ».

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Édité par l'Institut Pour la Justice - Association loi 1901

Les opinions exprimés dans les publications n'engagent que leurs auteurs.

Contacts :
01 45 81 28 15
publications@institutpourlajustice.org

Introduction

Trafic de drogues, vols de voiture, prostitution, escroqueries..., l'activité criminelle est particulièrement développée dans une grande partie des 1 500 quartiers dits « de la politique de la ville », au point que le Gouvernement a dû étendre, en son sein, la liste des quartiers dits « zones de sécurité prioritaire » pour la porter à quatre-vingt, reconnaissant ainsi officiellement leur caractère criminogène¹. La lecture de cette liste suffit à comprendre que le phénomène n'épargne aujourd'hui aucun département de France².

La question de l'activité criminelle dans les quartiers, comme celle des violences urbaines, a fait l'objet de nombreuses études. Toutes en ont cherché les causes dans les caractéristiques de la population. C'est d'ailleurs ainsi que l'État lui-même a raisonné en fondant sa définition des « QPV³ » sur le taux de pauvreté, alors qu'il entendait répondre à une série de violences affectant l'espace publics (les « rodéos » de l'été 1981 à Bron et Vaux-en-Velin, les émeutes des années 90, celles de 2015, les multiples incendies d'écoles, de voitures, de gymnases, jusqu'aux meurtres ou aux tentatives de meurtre de fonctionnaires de police).

Mon propos n'est pas de revenir sur ces approches mais de les compléter par la question de la topographie urbaine. Les « quartiers »⁴ repérés pour générer les troubles les plus graves apparaissent en effet comme des espaces clos, au sein desquels les institutions ont perdu une partie de leur capacité à agir, mais leur « clôture » n'est pas seulement le fruit d'une représentation mentale fonctionnant en effet-miroir (« nous, du quartier » versus « ceux du quartier »). Elle est aussi formée d'obstacles concrets, de barrières, de points de guet, de cachettes ou de systèmes de mise en défense des espaces intérieurs qui annihilent l'intervention des forces de l'ordre et facilitent l'activité des délinquants.

Ces questions de topographie, par leur caractère purement matériel, semblent les plus faciles à résoudre. Pourtant, elles n'apparaissent pas dans les priorités des politiques publiques dites « correctrices », visant à endiguer la dérive criminelle de ces « quartiers ».

Ces questions de topographie, par leur caractère purement matériel, semblent les plus faciles à résoudre. Pourtant, elles n'apparaissent pas dans les priorités des politiques publiques dites correctrices, visant à endiguer la dérive criminelle de ces quartiers.

1- La nébuleuse des « quartiers »

Il existe en France métropolitaine une nébuleuse de plusieurs centaines d'ensembles urbains nommés « quartiers », abritant plusieurs millions d'habitants, qui forment des enclaves géographiques à l'intérieur desquelles les modes de vie, les relations aux autres, les références, les modes de consommation, la démographie et les rapports à la Loi les distinguent du reste du territoire national, sans pour autant appartenir à un même ensemble qui aurait été forgé par une culture commune⁵. Un dixième de la population

1 La sur-délinquance des quartiers prioritaire de la politique de la ville est confirmée par les statistiques. Bulletin de décembre 2020 du service statistique en charge de la sécurité (SSMI), ministère de l'intérieur. Enquête « cadre et vie et sécurité » portant sur la période 2015-2017.

2 La liste se trouve en annexe 1.

3 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur périmètre a été fixé par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

4 Sur ma définition des « quartiers », voir Michel Aubouin, *Quarante ans dans les Cités*, Presses de la Cité, 2019, p. 18, note 1.

5 Michel Aubouin, « L'Etat de droit contesté dans les quartiers dits de la politique de la ville », *Administration*, 270, juin-juillet 2021, p. 78-81. Sur la question des cultures : Hugues Lagrange, *Le déni*

française y habite. Et ce pourcentage ne fait que croître avec la concentration du logement social.

Ces quartiers n'ont pas d'existence juridique. Leur appellation est parfois incertaine. Ils ne sont pas administrés par une assemblée délibérante. Ils sont en général possédés par des bailleurs publics, qui apparaissent aux yeux des locataires comme des entités lointaines et en partie anonymes. Les plus connus de ces « quartiers » ont acquis leur notoriété par la répétition des faits-divers que la presse relate depuis des dizaines d'années : la « Grande Borne », les « Tarterêts », la « Duchère », la « Castellane », le « Val-Fourré », etc. Ces quartiers sont d'ailleurs parfois mieux connus que leur commune de rattachement, mais certains d'entre eux, il est vrai, sont communs à plusieurs communes. C'est le cas de la Grande Borne, qui relève à la fois de Grigny et de Viry-Châtillon (Essonne). D'autres de ces quartiers sont eux-mêmes subdivisés en « sous-quartiers », en fonction de caractéristiques que seuls leurs habitants comprennent, comme c'est le cas pour le « Plateau » à Creil (Oise). Aucun de ces quartiers ne fait référence à une origine ethnique, sauf peut-être les « quartiers gitans » du sud de la France, qui sont la survivance d'une histoire spécifique. Le quartier chinois du XIII^e arrondissement de Paris, lui-même, contrairement à tous les autres « quartiers chinois » du monde, ne se distingue pas vraiment de son environnement⁶. Et le mode de gestion des logements sociaux ne permet pas, en principe, la consolidation de communautés constituées, même si le mouvement naturel des populations de la même origine est de se regrouper⁷.

Ces quartiers n'ont pas d'existence juridique. Leur appellation est parfois incertaine. Ils ne sont pas administrés par une assemblée délibérante. Ils sont en général possédés par des bailleurs publics, qui apparaissent aux yeux des locataires comme des entités lointaines et en partie anonymes.

C'est l'État, à travers l'établissement d'une liste, fluctuante selon les périodes, qui a donné à ces quartiers un semblant d'existence. On les appelle aujourd'hui les « quartiers prioritaires de la politique de la ville », les QPV, comme on dirait les « parcelles céréalières de la politique agricole ». L'administration en a dessiné les contours, en se fondant sur le critère de la pauvreté - sujet à discussion -, à partir de la trame des IRIS (les îlots regroupés pour l'information statistique) de l'INSEE. Ces « quartiers » administratifs, délimités pour répartir les moyens financiers que l'État leur consacre, ne correspondent qu'imparfaitement aux réalités vécues. Leur nombre a d'ailleurs varié en fonction des capacités de financement du budget de la Nation⁸.



Trappes

des cultures, Seuil, 2010.

6 On y entre en général par une porte monumentale.

7 Nous manquons malheureusement de données fiables sur le sujet.

8 « L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la Ville », Rapport de la Cour des Comptes, décembre 2020.

Sur le terrain, les limites des quartiers ne sont pas toujours déterminées. Surtout lorsqu'ils s'insèrent dans un tissu urbain dense, il est souvent difficile de dire si telle ou telle rue pavillonnaire appartient ou non au quartier dont on parle. Lorsque le quartier est constitué de barres et de tours, ces dernières offrent un repère visuel perceptible de loin, mais dès que l'on s'en approche, on comprend assez vite que ces immeubles imposants ne sont pas isolés ; ils émergent d'un tissu urbain où coexistent des constructions de taille très différentes et celui qui s'y promène ignore à quel moment il est entré dans un espace spécifique. « J'habite à Montparnasse », disent ainsi les habitants de ce quartier du 14^{ème} arrondissement de Paris, mais personne ne saurait dire où commence et où se termine ce Montparnasse qui est tout à la fois le quartier des Bretons, celui de la gare, celui de la tour et celui de la nostalgie d'une époque où peintres et écrivains fréquentaient ses cafés.

Pourtant, pour l'administration de l'État comme pour la plupart des Français, les quartiers ont une existence. L'État, confronté à des phénomènes de violence qu'il régule de plus en plus mal, les a inventoriés pour pouvoir les traiter. Les Français, eux, considèrent, dans leur grande majorité, que les « quartiers » ont fait sécession, qu'ils sont devenus les « territoires perdus de la République »⁹. Leurs habitants se plaignent qu'on les ignore et que l'État ne les protège pas des atteintes à la paix publique dont ils sont les premières victimes. Il suffit d'engager la conversation avec l'un d'eux pour comprendre leur situation, dramatique parfois.

Si l'on prend la carte de la France, l'on se rend compte que ces quartiers sont d'abord très éparpillés. Ils forment des discontinuités¹⁰. Le public les découvre au fur et à mesure des incidents, parfois dans des zones considérées à tort comme rurales. Le quartier des Perseignes, à Alençon, est ainsi le dernier à être entré dans l'histoire, en octobre 2021, par des émeutes d'une grande violence.

L'identification au « quartier », confortée par des ancrages familiaux, des solidarités délinquantes et l'effacement de la puissance publique, nourrit un fort sentiment d'enfermement, souvent induit par l'architecture initiale, constituée d'immeubles regroupés autour de cours intérieures ou de parkings, isolée du reste de la trame urbaine et dépourvue de voie traversante. Ce sentiment d'appartenance, qui frôle parfois la paranoïa, a généré un ennemi « construit » : les habitants des autres quartiers, la police nationale, les sapeurs-pompiers et parfois même les médecins, les infirmiers ou les travailleurs sociaux qui entendent y exercer leur métier. Une pensée collective de nature primitive s'est forgée sur ce socle. Tout incident touchant un membre de la communauté est vécu comme une agression délibérée et provoque aussitôt une réaction violente qui se traduit, inmanquablement, par des incendies de poubelles, de véhicules ou de bâtiments publics.

Tout incident touchant un membre de la communauté est vécu comme une agression délibérée et provoque aussitôt une réaction violente qui se traduit, inmanquablement, par des incendies de poubelles, de véhicules ou de bâtiments publics.

1.1 L'héritage encombrant d'une histoire révolue

Notre notion de « quartiers » n'a pas d'équivalent dans le reste de l'Union européenne. De manière commode, on doit considérer sous cette appellation tous les espaces d'habitats formés d'immeubles collectifs voués au logement social et construits entre 1955 et 1975. La plupart de ces quartiers ont été édifiés dans le cadre de ZUP (zones à urbaniser en priorité), sur des espaces excentrés, où le prix du foncier était demeuré abordable, et ils sont restés des isolats. Il convient d'ajouter à cette liste quelques quartiers bien identifiés des zones urbaines denses (des tours d'habitation, par exemple¹¹) et

9 L'expression a été forgée par le livre d'Emmanuel Bronner (Alain Bensoussan), paru en 2002. Cet ouvrage avait été écrit en collaboration avec une équipe d'enseignants affectés en banlieue.

10 L'image d'un archipel, les concernant, n'est pas sans fondement. Voir sur ce sujet : Jérôme Fourquet, *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Le Seuil, 2019.

11 La tour Keller, dans le quartier de Beaugrenelle (Paris, XV^{ème}), en fournit un exemple. Achevée en 1975, elle compte 29 étages. Sur la dalle, en contrebas, un jeune adolescent, appartenant à

des co-propriétés dégradées, qui offre des logements sociaux « de fait » à une population étrangère en situation irrégulière¹².

Cinq millions de personnes environ habitent dans les quartiers que l'État considère comme prioritaires, mais ceux-ci n'épuisent pas, peu s'en faut, la liste des secteurs urbains victimes de manière récurrente de troubles à l'ordre public. 40% des habitants de ces quartiers sont mineurs. Plus de dix millions de Français logent en secteur HLM, le quart des habitants de la région parisienne. Beaucoup d'entre eux vivent en situation d'insécurité, sans avoir le choix de quitter l'endroit où ils habitent. On aimerait évidemment en savoir davantage, sur l'origine des habitants, la composition des familles, leurs revenus réels..., mais dans toutes ces matières, les données ne sont établies ou elles ne sont pas rendues publiques.

Dans l'espace européen, les « quartiers » français forment un ensemble à part, qui a peu d'équivalent ailleurs. Ils correspondent à une histoire spécifique, concentrée sur deux décennies d'après-guerre, mais aussi à une « idéologie » du logement, devenue anachronique dans l'Europe libérale, qui voudrait que la totalité des familles à revenu modeste soient logées, à vie, dans des logements collectifs gérés par un organisme public¹³.

En tout état de cause, les « quartiers » sont des héritages - encombrants - d'une histoire révolue, dont la France aurait sans doute dû se séparer mais qu'elle continue d'entretenir à grands renforts d'argent public, faute de savoir proposer une alternative crédible à la crise récurrente du logement, dans un contexte où, de surcroît, l'augmentation régulière des flux migratoires (275 000 entrées supplémentaires en 2019) entraîne sur ce secteur une pression impossible à satisfaire (seulement 90 000 logements sociaux construits la même année).

Cette histoire est, d'une certaine façon, celle des Trente Glorieuses, et de sa fin brutale, mais elle est aussi celle d'une administration puissante et planificatrice, capable d'imposer par le règlement des normes de « bien-être » à une population d'origine rurale qui aurait sans doute préféré un habitat d'un autre type. C'est aussi l'histoire d'un cycle de prospérité, porté par l'industrialisation, alimenté par l'exode rural puis par l'importation d'une main-d'oeuvre bon marché en provenance des départements algériens et des pays de l'empire colonial.

Le point de départ du récit est l'appel de l'abbé Pierre de 1954, qui déclencha dans le pays la construction massive de logements sociaux. Les mines et la sidérurgie avaient connu leurs cités ouvrières, mais ce temps était passé. Il fallait construire en grand nombre et pour des coûts modiques, des logements pour tous ceux qui en manquaient. Et ils étaient nombreux ! Les familles qui avaient subi les effets des bombardements alliés de la seconde guerre mondiale et survivaient dans des taudis. Celles qui, venues du monde rural, s'étaient agrégées aux portes des villes, rejointes plus tard par un million de personnes rapatriées, fuyant la répression des autorités algériennes¹⁴, puis par les familles qui, retrouvant depuis le Maghreb ou le Portugal un père travailleur immigré, n'avaient déniché pour se loger que les cabanes en planches des bidonvilles de Nanterre ou de

une bande du quartier, a été violemment agressé le 15 janvier 2021 par un groupe venu de la porte de Vanves.

12 C'est le cas en particulier des quartiers de Grigny 2 (15 000 habitants) sur la commune de Grigny, et de celui du Chêne pointu, à Clichy-Montfermeil (Seine-Saint-Denis). Toutes deux font actuellement l'objet d'investissements considérables (achat des appartements par l'Etat) dont nul ne connaît l'issue (opération ORCD-IN).

13 Tout en revendiquant, en totale contradiction avec cette pratique, une « mixité sociale » promue au rang de dogme.

14 Michelle Guillon, « Les rapatriés d'Algérie dans la région parisienne », *Annales de géographie*, 1974, 460, p. 644-675.

Plus de dix millions de Français logent en secteur HLM, le quart des habitants de la région parisienne. Beaucoup d'entre eux vivent en situation d'insécurité, sans avoir le choix de quitter l'endroit où ils habitent.

la banlieue lyonnaise¹⁵.

La solution fut technique : du foncier acquis à bas prix dans des secteurs délaissés, des décisions imposées par l'État aux communes récalcitrantes¹⁶ et des immeubles bâtis de manière industrielle, grâce à la technique du chemin de grue, sous forme de barres et de tours. Ces quartiers, gérés par des bailleurs publics du secteur HLM, ont d'abord été conçus comme des solutions de court terme, visant à loger dans l'urgence, dès 1955, des familles dépourvues d'autre solution.

L'un des premiers de ces « grands ensembles »¹⁷ fut La Lochères, à Sarcelles, dans le Val-d'Oise. Le site, mal relié à Paris, n'avait pas d'autre intérêt que d'offrir de grands espaces vides. Elle fut l'œuvre de la SCIC¹⁸, une filiale que la Caisse des Dépôts et Consignations venait de créer dans l'intention d'élargir son rôle, passant de financier à promoteur. Le gouvernement cherchait alors à industrialiser la production de logements, comme il l'avait vu faire pour l'automobile. Un ingénieur des Ponts était à la manœuvre. Un calcul de seuil de rentabilité permit de définir une unité de base de mille logements, ce qui correspondait à la construction d'une école primaire de 25 classes, la norme de l'époque. L'architecte Jacques-Henri Labourdette fut chargé de mettre ces préceptes en action. À Sarcelles, on pouvait construire dix unités de 1 000 logements, soit 10 000 logements, tant l'espace était disponible. La presse a fini par donner un nom à ce collectivisme à la française : la « sarcellite ». Le quartier se présentait comme une succession de barres et de tours alignées. Une rationalité toute mathématique, mais qui avait l'avantage d'offrir aux locataires le confort du moment. On ne se souciait pas encore du bruit fait par les voisins, et du froid qui régnait l'hiver dans des appartements mal isolés. L'organisation spatiale était militaire, la gestion aussi. Le quartier compte 12 400 logements aujourd'hui, dont 9 500 relèvent du secteur HLM. Le village initial a disparu sous le béton de la ville moderne.

En 1962, à Sarcelles, une partie des logements n'ayant pas trouvé preneurs, elle fut occupée, à leur arrivée, par des familles venues d'Algérie, juives pour beaucoup. D'autres, de la même origine, s'établissaient au même moment dans l'Essonne, à proximité d'Orly dans l'espoir de prendre un jour l'avion pour parcourir le chemin inverse. Ces familles ont été rejointes peu de temps après par des familles arrivées du Maghreb, d'Algérie en particulier. Ce fut une confrontation singulière¹⁹ : une forte communauté israélienne de près de dix mille personnes (implantée dans la « Petite Jérusalem ») cohabitait avec une population musulmane de plus en plus nombreuse, venue du pays qui l'avait chassée !

Sarcelles a connu des émeutes dès les années 2000 : en 2005, 2007 et 2014. Le 22 septembre 2021, un adolescent de 14 ans y était grièvement blessé au cours d'une rixe. Le rêve des aménageurs de la IVème République s'est brisé sur la réalité d'un monde devenu à la fois violent et intolérant²⁰.

A Sarcelles, on pouvait construire dix unités de 1000 logements, soit 10 000 logements, tant l'espace était disponible. La presse a fini par donner un nom à ce collectivisme à la française : la « sarcellite ». Le quartier se présentait comme une succession de barres et de tours alignées.

1.2 De la ZUP au « quartier »

15 Sur le sujet : Azouz Begag, *Le Gone du Châaba*, Le Seuil, 1986.

16 C'est sur ce fondement que la commune de Grigny (Essonne) demande une indemnisation de l'État pour avoir construit la Grande Borne.

17 Le terme « Grand Ensemble » avait alors un caractère officiel.

18 Paul Landauer, « La SCIC, premier promoteur français des grands ensembles (1953-1958) », *Histoire urbaine*, 2008/3 (n° 23), p. 71 à 80.

19 Laurence Podselver, « La communauté juive ou la singularité sarcelloise », *Hommes et Migrations*, 1994, 1181, p. 37-80.

20 Des manifestations récentes, pro-palestiniennes, ont aussi révélé un antisémitisme revendiqué, dans une commune qui était jusque-là citée comme un modèle de cohabitation pacifique.

Le 31 décembre 1958, sur le modèle de Sarcelles, le gouvernement avait publié le décret instituant les ZUP, les zones à urbaniser en priorité. Il fallait sans tarder repérer les espaces laissés vacants par l'agriculture, les acquérir et y bâtir des ensemble péri-urbains qui ne seraient plus la campagne sans être la ville pour autant²¹.

Le quartier du Val-Fourré, dans les Yvelines voisines, constitue un exemple emblématique de cette histoire. Édifié au début des années 60, à l'extrémité de la commune de Mantes-la-Jolie, sur le terrain d'un ancien aéroport, ses architectes-urbanistes, Raymond Lopez et Henri Longepierre, tous deux adeptes de la charte d'Athènes, le voulaient « révolutionnaire », offrant des appartements spacieux à leurs occupants. Le décret de ZUP fut signé en 1959, et les premiers immeubles sortirent de terre en 1963. L'opération, fondée sur l'accession à la propriété, s'avéra vite irréalisable. Le quartier se trouvait à plus de cinquante kilomètres de Paris, en pleine campagne, loin du centre-ville et dans un cul-de-sac inséré dans une boucle de la Seine. Les liaisons avec le reste de la ville, dont la réalisation relevait de la compétence de la commune, n'avaient pas été financées. La municipalité n'en avait pas les moyens. Le maire se tourna vers les bailleurs sociaux, qui, pour équilibrer leurs opérations, se chargèrent de densifier le quartier. Achevé en 1977, le Val-Fourré comptait 8 200 habitants.

Malheureusement, entre-temps, l'objet même de ces logements avait disparu. Au moment de leur conception, les usines automobiles construites au milieu des champs aux portes de la Normandie (Renault à Flins, PSA à Poissy...) proposaient encore des dizaines de milliers d'emplois aux salariés de la région. À l'achèvement de sa construction, ces emplois avaient disparu. Cette histoire s'est répétée dans les centaines de quartiers édifiés pendant les mêmes années. Personne n'avait imaginé les effets de la crise. Et personne ne sut y répondre.

1.3 - La disparition du monde ouvrier

L'industrie automobile de la vallée de la Seine avait encouragé l'importation massive d'une main-d'oeuvre ouvrière venue du Maghreb. La dépression économique a détruit 32 000 emplois. Ces ouvriers au chômage, pensait le gouvernement, devaient retourner « chez eux », mais la force d'inertie de l'habitat est sans commune mesure avec celle de l'industrie. On peut fermer une usine en un tour de clé, mais on ne fait pas déménager une famille qui a pris des habitudes là où elle habite, surtout si son environnement est peuplé de proches venus du même village ou appartenant aux mêmes familles.

L'industrie avait organisé l'immigration des travailleurs par des recrutements directs depuis les pays d'origine. Elle était mêlée à la question du logement social depuis la création du 1% logement, décidé en 1943 sous le régime de Pétain et jamais supprimé depuis. Elle organisait elle-même le transport de ses salariés par des rotations d'autocars qui les prenaient à l'aube au pied de leur immeuble. Elle fut sollicitée pour financer les revenus de substitution des chômeurs et ne se soucia pas de leur sort.

Privé d'emplois de proximité, le Val Fourré devint un quartier de la relégation, pour ceux qui n'avaient pas osé quitté le quartier et pour ceux qui n'avaient pas voulu retourner dans leur pays d'origine²². Les propriétaires des premiers logements construits

21 Beaucoup de ces quartiers jouxtent encore des espaces naturels ou ruraux.

22 En 1976, pour tenir compte de l'apparition d'un chômage de masse, le gouvernement avait décidé d'inviter les travailleurs immigrés à repartir « chez eux », avec une prime. Au contraire, ces derniers ont préféré faire venir leur famille, pressentant sans doute que les effets de la crise seraient plus difficile à vivre dans les pays du Maghreb qu'en France. Le gouvernement a voulu limiter le regroupement familial, mais son texte a été censuré par le Conseil d'Etat. N'ayant pas voulu passer outre la position de la juridiction, il a ouvert la voie à une immigration familiale massive qui a duré pendant deux décennies. Le président Giscard d'Estaing s'est exprimé tardivement sur ce thème, affirmant regretter une décision

La force d'inertie de l'habitat est sans commune mesure avec celle de l'industrie. On peut fermer une usine en un tour de clé, mais on ne fait pas déménager une famille qui a pris des habitudes là où elle habite, surtout si son environnement est peuplé de proches venus du même village ou appartenant aux mêmes familles.

étaient déjà partis. Contrairement à la doxa véhiculée par les militants du « vivre-ensemble », la cohabitation de groupes de cultures différentes est rarement facile. Quant aux familles immigrées de la première génération, elles n'avaient pas la même relation avec leur logement que les familles françaises. Toutes leurs attentions allaient à la maison qu'elles feraient construire dans le village d'origine, comme un signe de réussite. Leurs conditions de vie en France étaient donc secondaires²³.

Isolé dans son impasse, le quartier du Val-Fourré se coupa un peu plus du reste du monde. Il accueillit des familles émigrées qui n'avaient pas trouvé à s'installer plus près de Paris. Il s'inventa un mode de vie adapté à sa situation d'enclavement, sans relation avec l'extérieur. Pour les plus jeunes, le monde s'arrêta aux limites du quartier. Le Val-Fourré n'était pas un quartier ethnique (aucun quartier ne l'est dans son intégralité, même si les mécanismes de concentration tendent à y parvenir), il devenait un quartier de la marge, assaisonnant à sa sauce des références étrangères.

En 1980, le Val-Fourré n'avait plus de raison d'exister. Et avec lui des centaines d'autres quartiers. Le pari du logement pour tous avait été gagné dix ans plus tôt et une grande partie des locataires de la première heure était déjà partie, dans le cadre d'un parcours résidentiel qui conduisait les Français à s'installer en zone pavillonnaire et les Portugais, comme les Italiens avant eux, à utiliser leur savoir-faire dans la rénovation de maisons anciennes. Ajoutons à cela qu'une population à la fois marginale et autochtone, celle des « gens du voyage », ne s'est jamais agrégée à ce mouvement général, réticente pour des raisons culturelles à rejoindre les espaces collectifs. Les quartiers s'étaient vidés de leurs habitants et il était donc temps de songer à leur démolition. Même si les familles interrogées conservent un bon souvenir de leur passage en HLM, qui leur fit découvrir le confort « moderne », c'est-à-dire la salle-de-bain, les toilettes dans l'appartement et l'eau chaude du « chauffe-eau » au gaz, l'opinion générale était quand même qu'on avait construit là des « clapiers à lapins » qui n'avaient pas vocation à durer²⁴.

Pourtant, les immeubles ne furent pas démolis - ou du moins, pas tout de suite - et les premières vagues de l'immigration familiale, à partir de 1976, occupèrent les logements laissés vacants. Ces quartiers, édifiés loin des centre-villes, parfois à cheval entre deux communes, isolés derrière une rocade ou une voie ferrée, n'avaient pas été achevés. Les espaces publics n'avaient pas tous été réalisés. La voirie restait défectueuse. Les transports en commun manquaient. Toutes les conditions étaient réunies pour que ces quartiers deviennent des isolats. D'une certaine façon, cette perspective ne gênait personne. Dès lors que leur vocation était de loger des familles immigrées, comme l'avaient fait pour les célibataires, dans les décennies précédentes, les foyers de travailleurs migrants de la Sonacrotta, leur isolement n'était pas vécu comme un handicap. Ces familles étaient destinées à se retrouver entre elles et à faire vivre leurs traditions.

Ce que n'avaient pas compris les décideurs publics, c'est que le quartier ne pouvait être un résumé, en plus petit, du Maroc ou de l'Algérie, les deux principaux pourvoyeurs de familles immigrées. Une part non négligeable des locataires demeuraient des Français de culture française, qui, ayant raté le train du parcours résidentiel, étaient appelés à demeurer sur place jusqu'à la fin de leurs jours. Et, ce qu'ils ignoraient, c'était qu'après les grandes vagues de l'immigration maghrébine viendraient celles de l'immigration africaine : Mali, Congo, Sénégal, Côte d'Ivoire, puis celles issues d'un univers bien plus lointain encore : des Tchétchènes, des Somaliens, des Pakistanais, des Afghans...

En 1991, la mort au Val-Fourré d'un jeune du quartier dans les locaux du com-

dont il n'avait pas mesuré les effets.

23 Enquête ELIPA (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants), INSEE/ministère de l'intérieur, 2014.

24 Relire, pour s'en convaincre, Christiane Rochefort, *Les petits enfants du siècle*, Grasset, 1961.

L'opinion générale était quand même qu'on avait construit là des « clapiers à lapins » qui n'avaient pas vocation à durer. Pourtant, les immeubles ne furent pas démolis - ou du moins, pas tout de suite - et les premières vagues de l'immigration familiale, à partir de 1976, occupèrent les logements laissés vacants.

Ce fut le début de l'architecture sur dalle, des passages, des coursives, des allées piétonnes, des impasses et des grands espaces engazonnés. Un monde utopique où chacun pouvait vaquer à ses occupations en se déplaçant à pied. Une sorte d'idéal révolutionnaire destiné à former l'homme nouveau par la modification de son environnement.

missariat provoqua de graves émeutes. Trente ans plus tard²⁵, les violences mettaient aux prises une centaine de jeunes avec la police, à l'occasion du tournage d'un clip de rap. Avec ses 20 000 habitants et un taux de pauvreté supérieur à 44%, le Val-Fourré est devenu un « quartier ». On y a construit une grande mosquée, sur une esplanade bordée de palmiers. C'est la Méditerranée en Île-de-France. Malgré les investissements consentis pour réhabiliter les immeubles et leurs abords, la tension n'a jamais cessé. Les affrontements avec les forces de l'ordre sont réguliers. Les squats se sont multipliés, loués à des migrants en situation irrégulière par des chefs de bande du quartier. En mars 2021 encore, un jeune entrepreneur de la cité était volontairement écrasé par une voiture. Et les images du crime, filmé par un téléphone, tournaient en boucle sur les réseaux sociaux.

L'histoire du Val-Fourré, comme celle des Mureaux, de Chanteloup-les-Vignes ou de Dreux, est directement liée à l'industrialisation des zones périphériques de l'Île-de-France. Sur la vallée de la Seine, en amont, c'est aussi l'histoire de Dammarie-les-Lys ou de Montreuil. En proche banlieue, cette histoire est plutôt de nature politique. Elle est assez directement liée à l'implantation du Parti communiste français dans la banlieue ouvrière de Paris. Pour le Parti communiste, le logement collectif n'était pas seulement une manière de rationaliser l'habitat, il était aussi le témoignage d'un mode de vie communautaire, assorti d'une offre d'animations développée : patronages, clubs sportifs, spectacles, cinéma. Le logement formait l'un des viviers du militantisme. Les élus communistes, parlementaires compris, n'hésitaient d'ailleurs pas à habiter dans les mêmes immeubles que leurs électeurs. Ces élus étaient réticents à laisser se développer un habitat pavillonnaire « petit- bourgeois », qui pouvait les priver d'une partie de leur électorat traditionnel. Quand l'industrie a disparu, et que les populations d'origine immigrée ont commencé à remplacer les familles militantes, dans un système où le clientélisme municipal était la règle, ces élus ont cru qu'elles formeraient la base d'une nouvelle « classe populaire ». Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées et le parti communiste a perdu un à un ses bastions, laissant aux nouveaux élus le soin de gérer une situation passablement compliquée.

1.4 L'utopie contrariée

En tout état de cause, au début des années 70, la fièvre des aménageurs avait décuplé l'imagination des architectes. La commande publique restait abondante et permettait toutes les audaces. Les premières villes nouvelles sortaient de terre, sous l'impulsion du préfet Delouvrier. Les cités d'un nouveau style devaient avoir l'allure de grands villages où la voiture serait bannie, dissimulée dans de vastes parkings souterrains. Ce fut le début de l'architecture sur dalle, des passages, des coursives, des allées piétonnes, des impasses et des grands espaces engazonnés. Un monde utopique où chacun pouvait vaquer à ses occupations en se déplaçant à pied. Une sorte d'idéal révolutionnaire destiné à former l'homme nouveau par la modification de son environnement.

Mais si l'urbanisme devait, comme par enchantement, provoquer le bonheur des locataires, la population en demande de logement ne correspondait pas toujours à la cible visée par la publicité. Elle était d'abord formée de familles nombreuses, de culture étrangère. Celles-ci n'avaient jamais occupé d'immeubles collectifs. Elles se regroupaient par affinité. Les enfants dupliquaient leurs habitudes du pays d'origine : les filles restaient à la maison, les garçons occupaient l'espace public. Les conflits se multiplièrent dans les espaces collectifs et dans les cours de récréation des établissements scolaires, où les nouveaux venus imposèrent leur loi par la force du nombre à des enfants éduqués dans l'interdiction de se battre. Les familles ouvrières d'origine provinciale, qui avaient été majoritaires dans le secteur locatif public, quittèrent des quartiers qui avaient perdu le charme des premières années. Les fonctionnaires, très nombreux en HLM, firent de même.

Le quartier de la Grande Borne, dans l'Essonne, réalisé après le grand mouve-

25 En mars 2021.

ment des ZUP à bon marché, avec leurs bâtiments alignés en rangs²⁶, fut l'exemple le plus abouti des dérives de cette utopie urbaine. Édifiée entre 1967 et 1971 par un architecte de renom, Émile Aillaud, la Grande Borne se présente comme une suite d'immeubles de faible hauteur, de forme courbes²⁷, répartis autour de grands espaces naturels en herbe et de places parsemées d'oeuvres d'art. Elle entendait prendre le contrepied des aménagements sommaires qui avaient marqué le logement social jusque-là et prétendait créer un espace voué à l'art, à la détente et aux enfants. Inaugurée à grand renfort de publicité, elle ne trouva pas de candidats à la location, sans doute parce que située trop loin de la capitale, et fut peuplée pour l'essentiel de familles issues de l'immigration, certaines d'entre elles s'étant trouvées chassées de Paris par les travaux de réhabilitation de quartiers dégradés (ceux de la gare du Nord, en particulier).



La Grande Borne

Le quartier de la Grande Borne, qui compte 3 685 logements, s'étale sur soixante-dix hectares. Il est situé sur deux communes : Grigny pour 90%, et Viry-Châtillon pour le reste. Il est séparé du cœur historique de la commune de Grigny par l'autoroute A6 (à l'époque nommée « autoroute du sud »). Conçue comme un havre de paix, les aménageurs ont volontairement isolé la Grande Borne du reste du monde par une frontière matérielle, dessinée par trois axes routiers formant les côtés d'un triangle isocèle. Elle demeure interdite à la circulation automobile. Tous les cheminements intérieurs sont piétonniers. Les voitures sont garées à l'extérieur, sur de larges parkings à ciel ouvert. Évidemment, personne ne circule par hasard dans le quartier et toute intrusion extérieure est aussitôt signalée par les guetteurs du « chouf », qui y stationnent en permanence dès la fin de la matinée et jusque tard dans la nuit.

Peuplée de 15 000 habitants, presque tous locataires d'un bailleur public, la Grande Borne forme une enclave, à la fois géographique et sociologique. Tous les indicateurs y sont au rouge : taux de pauvreté, de mortalité, d'illettrisme, de décrochage scolaire, niveau de la délinquance, du chômage, nombre des incarcérations, etc. Les seuls endroits où la République est encore chez elle, ce sont les écoles et le collège. Le reste relève d'une organisation interne difficile à décrire, au sein de laquelle l'activité criminelle tient une place importante, autour du commerce de stupéfiants, des autres trafics et de cette nouvelle violence invisible que constitue la prostitution des cités.

Quand l'immigration se diversifia à travers l'immigration d'origine sub-saharienne,

26 Cet urbanisme « de caserne » est propre à la France, à l'ancienne URSS et à ses satellites. Ailleurs, en Europe, on avait privilégié le modèle des cités-jardins.

27 Émile Aillaud dans un film tourné à l'occasion de la construction du quartier, le compare à un coquillage refermé sur lui-même, offrant la protection de ses courbes harmonieuses et protégé du monde par l'autoroute qui le borde (archives INA).

Les seuls endroits où la République est encore chez elle, ce sont les écoles et le collège. Le reste relève d'une organisation interne difficile à décrire, au sein de laquelle l'activité criminelle tient une place importante, autour du commerce de stupéfiants, des autres trafics et de cette nouvelle violence invisible que constitue la prostitution des cités.

dans les années 80, le processus de concentration du logement était déjà bien engagé. Et le mouvement de parcours résidentiel s'achevait. Les familles maghrébines n'entendaient pas « faire construire », comme on disait alors, en France ; la plupart voulaient témoigner de leur réussite en bâtissant « au pays ». Les Africains sub-sahéliens, qui considéraient le logement collectif comme l'illustration d'un statut favorable n'entendaient pas le quitter non plus. Les enfants de la première génération maghrébine s'étaient déjà en partie dissous dans la population française. Beaucoup étaient d'ailleurs devenus fonctionnaires, y compris dans la police. Mais une autre partie demeurait fidèle à son mode de vie traditionnel. Cette scission ne s'est pas refermée. Elle a facilité l'introduction en France d'un islam militant, greffé sur des populations qui avait jusque-là respecté une pratique personnelle de la religion, s'accommodant par nécessité d'un mode de vie occidental qui promouvait la mixité des unions, l'usage festif de l'alcool et le droit des femmes à s'émanciper. Au sein des quartiers, la cohabitation s'avéra plus compliquée.

A la fin des années 80, sous la pression des violences, la France commença à s'inquiéter de la situation des quartiers HLM. On songea, avec quinze ans de retard, à leur démolition. Il était en partie trop tard. Ces quartiers, fermés sur eux-mêmes et en rupture avec le tissu urbain environnant, avait déjà généré une économie du crime qui allait peu à peu les isoler du reste de la Nation. Avant de laisser prospérer les appels au meurtre d'un djihad jusqu'au-boutiste.

Depuis, la situation est devenue inextricable dans un pays où l'immigration ne correspond plus aux besoins de l'économie. Les centaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière qui n'ont pas accès au logement social s'entassent dans des logements dégradés où des propriétaires sans scrupules, souvent de la même ethnie, loue des pièces à vivre pour des prix astronomiques. Lorsqu'ils sont régularisés, ces mêmes étrangers déposent une demande de logement. Dans le même temps, les Français, appauvris par les crises et la pression fiscale, reviennent en secteur HLM, qui a produit un effort considérable pour offrir des conditions de logement équivalentes à celle qu'offre le logement en résidence privée. En conséquence de quoi, le turnover est faible²⁸. Le logement HLM est devenu un objet coûteux et rare.

2- Des « citadelles » pour le crime ?

Quartiers, violences urbaines, délinquance, criminalité, les quatre termes sont souvent associés, mais leur superposition ne va pas de soi. Ou, plutôt, elle est difficile à démontrer car, en la matière, les statistiques publiques manquent. Seuls les deux premiers de ces termes sont liés, car ce sont les violences urbaines qui ont créé l'objet « quartier ». Sans ces désordres, qui affectent l'espace urbain depuis le début des années 80, c'est-à-dire depuis plus de quarante ans, les quartiers d'habitat social auraient conservé leur statut antérieur et la plupart ne seraient pas sortis de l'anonymat²⁹. La question de la délinquance et celle de la criminalité sont plus difficiles à traiter³⁰. La part la plus visible de cette activité porte sur le trafic de drogues, particulièrement florissant dans notre pays, considéré comme le principal consommateur d'Europe³¹.

28 Le taux de vacance des logements à plus de trois mois est de 1,3% (source gouvernementale).

29 Au sujet des violences urbaines : Christian Bachmann, Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute*, Albin Michel, 1997. Michel Aubouin, Jean-Paul Grémy, Michel-François Delannoy, *Anticiper et gérer les violences urbaines*, IHESI, 1998. Lucienne Bui-trong, *Violences urbaines. Des vérités qui dérangent*, Bayard, 2000. Michel Aubouin, *Quarante ans dans les cités*, Presses de la Cité, 2019.

30 Maurice Cusson, « Les zones urbaines criminelles », *Le milieu criminel*, vol. 22, n° 2, 1989.

31 L'INSEE estime le commerce de la drogue à plus de 3 milliards d'euros (soit 0,1 point de PIB). Le tiers concerne la vente de cannabis. Il s'agit évidemment d'une estimation, les montants exacts n'étant pas connus. Michel Schiray, « Essai sur l'illégalité en économie : l'économie de la drogue », *Sciences*

A la fin des années 80, sous la pression des violences, la France commença à s'inquiéter de la situation des quartiers HLM. On songea, avec quinze ans de retard, à leur démolition. Il était en partie trop tard. Ces quartiers, fermés sur eux-mêmes et en rupture avec le tissu urbain environnant, avait déjà généré une économie du crime qui allait peu à peu les isoler du reste de la Nation.

2.1 La rationalité économique

L'activité criminelle revêt des formes différentes mais ne poursuit qu'un seul but : engranger des gains importants, immédiats de préférence, quels que soient les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Elle s'affranchit des règles, ne tient compte de la Loi que pour la contourner et reste indifférente aux préceptes moraux partagés par le reste du corps social. Elle peut, sans hésiter, blesser ou tuer pour atteindre son objectif³². Elle répond à des considérations de nature économique tout en demeurant volontairement en marge de la société, échappant à l'impôt et aux charges sociales.

L'activité criminelle suppose des décideurs, des donneurs d'ordre, des exécutants, une hiérarchie, des clients et des complices. Elle déstabilise la société en offrant un contre modèle de développement attractif, fondé sur la possibilité pour des jeunes non-diplômés d'accéder rapidement à des revenus réguliers, voire à des revenus importants, qu'illustrent l'exhibition de voitures haut-de-gamme ou les vacances à l'étranger (en Thaïlande ou en Espagne). Dans les « quartiers », ce contre-modèle est conforté par celui des footballeurs et des rappeurs. Dans l'imaginaire des plus jeunes, les uns et les autres gagnent beaucoup d'argent, vivent luxueusement, sortent avec des mannequins, et n'ont pas eu besoin de poursuivre longtemps leurs études.

L'économie criminelle est aussi une menace pour les institutions, quand son poids dans la vie locale est suffisant pour peser sur les orientation des décisions publiques, au sein des communes par exemple. Au-delà, elle fait perdre à l'État des ressources conséquentes, sous forme de pertes de recettes (non-paiement de l'impôt), de dépenses de réparation des dégâts commis, en particulier sur les bâtiments publics, de coûts de fonctionnement de l'appareil judiciaire, des centres d'accueil des mineurs et du système carcéral.

Comme toutes les activités économiques, le crime prospère là où les conditions lui sont les plus favorables. Il établit en permanence, de manière implicite, le bilan coût-avantage de ses « affaires ». Le coût, en matière criminelle, c'est d'abord le risque, celui d'être tué, celui d'être pris et jugé et de passer de longues années en prison. L'avantage, c'est le gain. Au-delà d'un certain seuil d'enrichissement, il peut même être justifié de croupir plusieurs années en prison.

Il est évidemment difficile de quantifier le poids de l'économie criminelle dans le pays puisque, par construction, l'essentiel de son activité se déroule dans la clandestinité, mais on sait qu'à elle seule, l'économie de la drogue pèse entre trois et quatre milliards d'euros et fait vivre en France entre 30 et 50 000 personnes, sans compter les « petites mains ». Mais la drogue n'est qu'un pan de cette activité. L'augmentation du prix du tabac a généré une importante contrebande, qui alimente aussi les bars à chicha dans les « quartiers ». La gamme des escroqueries ne cesse de s'élargir. La prostitution se développe. La location de squat profite d'une clientèle « sans papiers ». On peut même louer des appartements HLM vides.

Pour prospérer, le crime doit réunir plusieurs conditions. Il doit s'assurer du silence des personnes qui participent ou sont témoins des actes illégaux. Ce silence est obtenu, selon le cas, par la peur ou par l'approbation. Il peut avoir besoin de garages pour les véhicules volés, de caches, voire d'ateliers, pour conserver les produits stupéfiants ou les transformer, et de filières pour blanchir l'argent gagné illégalement, c'est-à-dire de boutiques ou de restaurants où les paiements en liquide sont courants. Le trafic de drogue, quant à lui, exige une main-d'œuvre abondante et une logistique complexe.

sociales et Santé, 1989, 7-3, p. 5-25. Christian Ben Lakhdar, Nacer Lalam, David Weinberger, *L'argent de la drogue en France*, MIDELCA, INHESJ, 2016.

32 En 2020, 60 personnes ont été tuées et 250 blessées dans des règlements de compte lié à l'économie de la drogue en France, le plus souvent par armes à feu (ministère de l'intérieur).

Dans les « quartiers », ce contre-modèle est conforté par celui des footballeurs et des rappeurs. Dans l'imaginaire des plus jeunes, les uns et les autres gagnent beaucoup d'argent, vivent luxueusement, sortent avec des mannequins, et n'ont pas eu besoin de poursuivre longtemps leurs études.

Les « quartiers » lui fournissent l'essentiel de ces conditions. Ils forment des espaces clos, difficiles à pénétrer, faciles à garder, propices à la constitution de « citadelles ». D'une certaine façon, certains d'entre eux présentent même une configuration optimale pour l'économie criminelle. Leurs concepteurs, qui évidemment n'avaient pas anticipé la dérive de leur objet, ont parfois fourni « clés en main » tous les avantages que pouvait en attendre les organisateurs de tels trafics. Pour autant, aussi étonnant que cela puisse paraître, jamais les institutions publiques n'ont entrepris d'y mettre fin, dans l'incapacité de penser la question des « quartiers » dans sa complexité. Déconcertés par la violence des émeutes et la répétition des dégradations, les gouvernements successifs, toutes tendances confondues, ont préféré, sur le fondement d'une approche sociologique aux attendus discutables, privilégier une politique « englobante », au sein de laquelle le combat contre le crime apparaît toujours comme un élément secondaire³³.

2.2 Un « drive » livré clé en main

Les concepteurs des « quartiers », édifiés pour l'essentiel entre 1955 et 1975, n'avaient évidemment pas prévu d'offrir des camps retranchés à l'activité criminelle, ni des bases logistiques. S'ils ont rendu difficile voire impossible la circulation automobile au sein des quartiers, rendant plus compliquées les interventions des forces de l'ordre, ce n'était pas pour ralentir les opérations de police, mais parce que le parti-pris de l'époque était fondé sur la vertu pacificatrice des espaces piétonniers, qui s'est avérée depuis être une parfaite fausse-bonne idée. S'ils ont multiplié les escaliers, les coursives, les réseaux de caves, ce n'était pas pour fournir aux jeunes délinquants un avantage concurrentiel dans les courses-poursuites qu'ils engagent avec les policiers. S'ils ont créé de vastes espaces ouverts, sous formes de prairies, ce n'était pas pour contrarier les opérations de maintien de l'ordre³⁴. S'ils ont multiplié les cours intérieures, les impasses et les ronds-points de rayon étroit, ce n'était pas pour permettre la multiplication des guets-apens. Et s'ils ont privilégié les parkings en sous-sol où plus personne aujourd'hui n'ose s'aventurer, ce n'était pas non plus pour offrir aux voleurs de voitures des garages à l'abri des regards. On ne peut même pas leur reprocher d'avoir concentré dans les mêmes espaces des milliers d'habitants qui allaient engendrer des dizaines de milliers de jeunes garçons, trop nombreux pour demeurer dans des appartements étroits et qui, abandonnés à l'espace public, condamnés à occuper les halls d'immeubles ou à « tenir les murs », fourniraient un vivier de main d'oeuvre à portée de main pour les donneurs d'ordre du crime organisé. Bref, comme souvent, les pires des dérives découlent de parfaites bonnes intentions³⁵.

En tout état de cause, à la lecture de ces « erreurs », on comprend une partie des difficultés que rencontre aujourd'hui la lutte contre le crime. Et l'on s'étonne de constater la faiblesse des réponses qui lui ont été apportées. Cela peut paraître d'autant plus étrange que la presque totalité des « quartiers », à l'exception de quelques grandes co-propriétés, appartient à la grande nébuleuse des institutions publiques. Ils sont gérés par

Déconcertés par la violence des émeutes et la répétition des dégradations, les gouvernements successifs, toutes tendances confondues, ont préféré, sur le fondement d'une approche sociologique aux attendus discutables, privilégier une politique « englobante », au sein de laquelle le combat contre le crime apparaît toujours comme un élément secondaire.

33 Les violences sont systématiquement présentées comme la résultante d'une situation de pauvreté, alors que tous les travaux scientifiques sur ce thème montre qu'on ne peut établir aucune corrélation entre la pauvreté et la délinquance. Que les « quartiers » soient pauvres est une tautologie, dès lors qu'on y loge les personnes aux revenus les plus bas. Il existe par ailleurs des quartiers plus pauvres qu'eux, ceux qui abrite les familles en situation irrégulières qui n'émargent pas pour cette raison aux allocations. Ces familles se retrouvent, selon le cas, logées dans des co-propriétés dégradées ou dans des immeubles anciens de centre-ville. C'est d'ailleurs à cause de la présence sur la commune de Grigny de l'immense co-propriété de Grigny II, qu'elle est classée « ville la plus pauvre de France ».

34 Les techniques de maintien de l'ordre, en France, ont été conçues pour des manifestations de voie publique, en milieu urbain. Michel Aubouin, Jean Tulard, *Histoire et dictionnaire de la police*, Robert Laffont, 2006

35 J'avais montré dans *Quarante ans dans les cités*, comment la situation actuelle découlait de la conjonction de plusieurs décisions « contra-cycliques », prises entre 1974 et 1976.

des organismes publics, dont les conseils d'administration sont composés d'élus et qui sont financés par l'État et les collectivités locales.

Le quartier de la Grande Borne, situé dans l'Essonne, en bordure de l'autoroute A6, offre un bon exemple de détournement par le crime des espaces et des bâtiments, au point d'en avoir fait un « drive » très rentable du trafic de drogue.

Cette belle réussite artistique, dont le parti-pris demeure enseigné dans des écoles d'architecture, est devenue l'un des principaux bastions de l'activité criminelle en région parisienne et l'un des quartiers les plus dangereux de France. D'une certaine façon, tout y a été conçu pour faciliter l'implantation du crime et empêcher l'action de la police. Il est difficile d'y pénétrer et presque impossible de contrôler les aller-et-venues. La police nationale est contrainte de patrouiller à pied, sachant qu'il faut marcher une demi-heure pour traverser le quartier de part en part. Les places intérieures, qui se terminent en impasse, sont propices aux guets-apens. Les espaces ouverts, entre les immeubles, fournissent des capacités de fuite pour les délinquants poursuivis. La « solidarité », qui est une constante sur laquelle nous reviendrons, peut mobiliser contre la police en quelques minutes des centaines d'individus. Tous les éléments de la régulation sociale (gardiens d'immeuble, services publics...) ont disparu. Les commerces eux-mêmes ont beaucoup de mal à subsister. La police ne dispose pas de poste de police à l'intérieur de la cité. Le commissariat de rattachement est celui de Juvisy-sur-Orge. Le poste le plus proche se situe dans le centre de la commune de Grigny, de l'autre côté de l'autoroute. Les entrepreneurs du crime bénéficient par ailleurs, pour leurs livraisons, d'un accès direct à l'autoroute. Toutes les conditions étaient ainsi remplies pour que la Grande Borne devienne un « centre commercial » facile à alimenter, facile à animer et facile à protéger.

La Grande Borne se trouvait au premier rang des émeutes de novembre 2004, et, depuis cette date, la cité vit sous le régime d'un pacte de non-agression implicite. La police nationale n'y entre qu'avec d'infinies précautions, dans le cadre des seules affaires judiciaires. Le mot d'ordre a longtemps été de ne pas provoquer de nouvel incendie. Là comme ailleurs, pour assurer un semblant de paix sociale, les « incivilités » du quotidien, qui pourrissent la vie des locataires « ordinaires », ne sont pas poursuivies. Et, à la nuit tombée, les bandes qui tiennent le commerce de cannabis et de cocaïne imposent au quartier un couvre-feu général.

Certaines de ces bandes s'identifient aux gangs américains, tels qu'elles se les représentent, et leurs photos circulent sur les réseaux sociaux, avec leurs tatouages, leurs lunettes noires et leurs chiens de combat. Les plus audacieuses donnent même leur adresse : la rue de la Serpente. Leurs membres pratiquent la boxe ou la musculation. Ils ont quitté l'école avant l'âge de la fin de la scolarité obligatoire et vivent au jour au jour du « business », parfois très bien, parfois chichement. Les « caïds » ont appris toutes les techniques qui permettent d'échapper au fisc et à la justice. Ils roulent en voitures de sport louées pour ne pas être saisies. Ils pensent - à tort parfois - qu'un mineur ne peut pas être incarcéré. Ils savent que le droit français ne connaît que les incriminations personnelles et qu'une action en groupe, le visage masqué, a peu de chance d'entraîner des poursuites judiciaires. Ils sont peu sensibles aux efforts consentis pour eux par la collectivité publique. A la Grande Borne, ils ne fréquentent pas la médiathèque financée par les crédits de la politique de la ville, et ils n'hésitent pas à détruire des installations sportives dont ils sont pourtant les premiers bénéficiaires.

Les interventions de la police sont surtout entravées par la géographie des lieux. Les institutions publiques n'ont que peu d'informations sur ce qui se passe dans le quartier. Les enquêtes butent sur le silence des témoins, alimenté par la peur des représailles. La vidéo-surveillance, dans ces conditions, est difficile à installer et les écoutes aléatoires. Plusieurs procès se sont d'ailleurs traduits par des acquittements, faute d'avoir pu déterminer avec certitude l'identité des auteurs.

Les interventions de la police sont surtout entravées par la géographie des lieux. Les institutions publiques n'ont que peu d'informations sur ce qui se passe dans le quartier. Les enquêtes butent sur le silence des témoins, alimenté par la peur des représailles.

Pourtant la Grande Borne n'est pas une « zone de non-droit ». Elle est d'abord une enclave éruptive, toujours prête à prendre feu. La police y est régulièrement prise à partie et les règlements de compte, à l'intérieur, alimentent la chronique locale. Ses relations avec le reste du territoire sont marquées par un équilibre instable.

Son architecte voulait de manière explicite, isoler le quartier du reste de la commune et, d'une certaine façon, du reste du pays. Sans doute pensait-il que ses habitants trouveraient en eux-mêmes les meilleures conditions d'un « vivre-ensemble » apaisé. La cité est toujours protégée, mais ceux qu'elle protège n'ont pas l'allure des sympathiques « bobos » avant l'heure dont il rêvait. Le paradoxe de ces quartiers, c'est que l'État a lui-même financé des « monstres urbains » qui lui poseraient d'insurmontables difficultés.

Le quartier a bénéficié d'investissements considérables, sur des crédits de la politique de la ville ou de la rénovation urbaine, mais aucun de ces programmes n'a répondu à la question posée par l'ancrage de l'économie criminelle. La plupart des acteurs de ces politiques demeurent persuadés que les désordres sont le fruit d'une situation sociale dégradée. Ils ne pensent pas la sécurité comme un objectif en soi, même si elle contribue au « vivre ensemble ».

Le quartier a bénéficié d'investissements considérables, sur des crédits de la politique de la ville ou de la rénovation urbaine, mais aucun de ces programmes n'a répondu à la question posée par l'ancrage de l'économie criminelle. La plupart des acteurs de ces politiques demeurent persuadés que les désordres sont le fruit d'une situation sociale dégradée.

À la Grande Borne, la police et les douanes multiplient les prises. La PJ a même arrêté le frère d'un adjoint-au-maire, mais les affaires se poursuivent. Et si l'emprise des groupes criminels retient les intégristes de s'y implanter, c'est tout de même à la Grande Borne qu'a grandi Amédée Coulibaly, le meurtrier de l'Hyper Cacher, abattu par le RAID le 9 janvier 2015. En juin 2021, une rixe très violente opposait des jeunes mineurs de La Grande Borne à d'autres jeunes de Grigny 2. Le 10 novembre, les bus qui traversent le quartier grâce à une voie intérieure inaugurée quelques mois plus tôt, étaient pris pour cible par des tireurs.

De l'autre côté de l'autoroute se trouve le quartier de Grigny 2, de grands immeubles de qualité édifiés au début des années 70 au-dessus des lacs de la Seine. 15 000 habitants y vivent. Nous ne sommes pas là dans du logement social mais dans de la propriété privée. Son promoteur a édifié deux autres quartiers sur le même modèle : des bâtiments de qualité, de grands appartements, un environnement boisé, un centre commercial et une église. Le premier est Parly 2, au Chesnay (Yvelines). Le quartier demeure l'un des plus recherchés de la banlieue « chic » de Paris. Le premier est Élysée 2, à la Celle Saint-Cloud, lui aussi implanté dans une zone sociologiquement privilégiée. Les trois quartiers ont évolué de manière très différente. Si Parly 2 demeure occupé par une population du type CSP +, Grigny 2 est devenu le quartier de 15 000 habitants le plus pauvre de France. Pourtant, il était le seul à disposer d'un avantage considérable, un accès direct, au milieu du quartier, à une gare du RER.

À quel moment ce quartier, vanté à l'époque de sa construction par la presse communiste et destinée à une clientèle de cadres travaillant sur le bassin d'Orly, a-t-il basculé dans l'extrême pauvreté ? La réponse appartiendra aux historiens. La seule chose que nous pouvons dire, c'est que la situation est devenue inextricable. Une grande partie des appartements a été rachetée par des propriétaires qui les louent, parfois divisés en lots, à des familles en situation irrégulière prêtes à payer très cher une location dans le secteur privé faute de pouvoir se loger en secteur HLM. Grigny 2 est devenue une ville-fantôme, dont les habitants ne sont recensés nulle part, n'ayant pas de réalité juridique. Grigny 2 est gérée sous forme d'un emboîtement de co-propriétés dont la gouvernance est rendue impossible. Certaines des co-propriétés ne participent plus aux dépenses communes : eau, chauffage, ascenseurs. Les parties collectives sont laissées à l'abandon ; les parkings souterrains sont des coupe-gorges. Le centre commercial est en déshérence. Ce quartier ingérable, que l'État, à grand renfort de fonds publics, tente de racheter appartement par appartement³⁶, est désormais un haut-lieu du trafic de

36 *Le Monde*, 29 mars 2021 : Isabelle Roy-Lefebvre, « Grigny 2 : l'État se résout à racheter 132 appartements de cette immense copropriété paupérisée ».

drogues pour des clients venus en RER. Les affrontements avec la police aux abords de la cité sont réguliers. En décembre 2020, le conducteur d'une Aston Martin DB6 - véhicule de grand luxe - dépourvu de permis et refusant d'obtempérer, a écrasé sa voiture dans le mur du centre culturel. On peut à Grigny 2 habiter la cité la plus pauvre de France et parader dans des véhicules de plusieurs centaines de milliers d'euros. Ce fait-divers illustre à sa manière le paradoxe des « quartiers ».

À Grigny 2, les interventions policières sont entravées par la voirie interne, souvent étroite, mais aussi par la hauteur des immeubles, au sommet desquels se tiennent les « gardiens » de la cité, toujours prêts à jeter des projectiles sur ceux qui passent à leur portée. Le cœur de la cité est le square Surcouf, dont la dalle est l'épicentre de tous les désordres. Après de longues années d'atermoiements, les travaux viennent de commencer pour la mettre à bas et tracer dans le quartier une voie circulante, mais les bandes ont déjà fait savoir qu'elles s'opposeraient au projet.

2.3 Les « quartiers » et la République, un inégal rapport de forces

Dans un livre fondateur, l'historien Georges Bensoussan avait parlé des « quartiers perdus de la République ». Son sujet était celui de leur islamisation progressive, comme un coin glissé dans le mur de ses principes fondateurs, au premier rang desquels le respect de la laïcité. Mais les quartiers n'ont pas quitté le territoire de la République qui, si elle le voulait bien, pourrait y imposer avec plus de fermeté les principes qu'elle défend sur toutes les autres portions du territoire. Pour le reste, les habitants des quartiers payent leurs impôts, comme partout ailleurs, respectent le code de la route et envoient leurs enfants à l'école. Beaucoup croient même encore aux vertus de l'éducation. Les quartiers ne sont pas des « zones de non-droit ». Ce sont plutôt des zones au droit incertain, qui vivent écartelées entre des règles antinomiques et souffrent d'abord de la désaffection des institutions.

Contrairement à une idée répandue, les habitants des quartiers aimeraient y voir plus souvent la police. Ils s'y sentiraient davantage en sécurité. Ne sont-ils pas, après tout, les premières victimes de l'insécurité ? Eux qui subissent, à l'heure de s'endormir, le bruit des motos qui labourent les pelouses ou la musique de rap diffusée par de puissantes enceintes³⁷. Ils traversent au matin un hall d'immeuble jonché de débris ou craignent de découvrir leur voitures incendiées. Sans compter la cave, comprise dans le loyer et qu'on ne peut utiliser. Ces habitants sont les otages d'une situation qu'ils n'ont pas choisie. Contrairement à ce qui s'écrit, ils ne bénéficient pas de la redistribution du produit des trafics. Le criminel n'est pas Robin des Bois et si quelques chefs de bande font parfois des cadeaux aux plus âgés, rien n'est jamais gratuit dans ce monde dédié à l'argent facile.

La seule façon de survivre, dans la cité, est de rester discret. La Justice voudrait que les plaintes soient plus nombreuses, mais qui prendrait le risque, dans ces conditions, d'aller porter plainte lorsque le nom de celui qui dénonce apparaît dans la procédure ? La République, à laquelle on fait si souvent référence, les protège moins que d'autres.

Les « quartiers » ont imposé leur autonomie par la violence. C'est une longue histoire, débutée au début des années 80. Ils sont, comme les volcans actifs : spontanément éruptifs. La moindre rumeur, le moindre désagrément peut mobiliser en quelques minutes quelques centaines de jeunes prêts à en découdre. Le « quartier » refuse qu'on lui impose une loi venue de l'extérieur. Un chauffeur de bus demande le paiement du ticket : il est molesté. Un animateur refuse l'entrée à une activité : il est menacé. Les travailleurs sociaux préfèrent recevoir les familles dans leurs bureaux, à l'extérieur du quartier. Les éducateurs spécialisés refusent de travailler dans ces conditions³⁸. Seule l'école est préservée mais, dès le collège, les relations sont plus tendues. Une sanction peut engendrer

La seule façon de survivre, dans la cité, est de rester discret. La Justice voudrait que les plaintes soient plus nombreuses, mais qui prendrait le risque, dans ces conditions, d'aller porter plainte, lorsque le nom de celui qui dénonce apparaît dans la procédure ? La République, à laquelle on fait si souvent référence, les protège moins que d'autres.

37 Témoignages d'habitantes d'un quartier de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).

38 Témoignage d'un responsable de structure de Saint-Etienne (Loire).

des réactions disproportionnées, y compris de la part des parents³⁹. Dans beaucoup de quartiers, les services public ont disparu à cause des agressions, en même temps que les commerces et pour les mêmes raisons.

Avec la police nationale ou la gendarmerie, les relations sont exécrables, car les représentants des forces de l'ordre incarnent la loi « extérieure », celle que les délinquants refusent, mais aussi parce que la police a encore les moyens d'en obtenir l'application. Ces mêmes délinquants qui n'hésitent pas à torturer dans les caves ceux qui les « doublent » ou les dénoncent mais crient aux violences policières lorsqu'ils doivent être neutralisés par un jet de gaz lacrymogène.

Ces mêmes délinquants qui n'hésitent pas à torturer dans les caves ceux qui les « doublent » ou les dénoncent mais crient aux violences policières lorsqu'ils doivent être neutralisés par un jet de gaz lacrymogène.



Ste Geneviève-des-Bois

La cohésion du groupe, à l'intérieur du quartier, s'est consolidée par le récit, parfois presque légendaire, des guerres que les plus anciens ont menées contre leurs ennemis d'autres quartiers, que l'on déteste sans en connaître la cause, et contre la police parce qu'elle est l'ennemie naturelle de tous les quartiers. Les plus jeunes ont entendu ces histoires, même lorsqu'ils ne sont pas nés dans la cité. Il y a toujours un aîné désœuvré pour les raconter, assis sur une marche, devant un public d'adolescents⁴⁰. Si l'on voulait comprendre ce phénomène, il faudrait probablement faire appel à l'anthropologie. Malheureusement, depuis les travaux de David Lepoutre, ceux-ci se font rares⁴¹. Les jeunes du quartier obéissent à un système de valeurs qui leur est propre et auxquels ils adhèrent parfois pour ne pas être marginalisés, dans un monde où le groupe constitue une protection et l'isolement un risque grave. Ce système de valeurs fait de l'honneur, du « respect », de la réputation des valeurs cardinales et de la défense du quartier un devoir supérieur. Ce sont ces références qui permettent de mobiliser en quelques minutes - via les téléphones portables - quelques centaines de « combattants ». Et malheur à celui qui n'a pas répondu à l'appel. Les règles qui régissent le groupe des adolescents sont de nature totalitaire.

Le travail serait considérable si l'on voulait briser cette chaîne infernale de la mé-

39 Témoignages de professeurs et d'animateurs.

40 Témoignage d'un animateur de Gennevilliers, septembre 2021.

41 David Lepoutre, *Cœur de banlieue*, Odile Jacob, 2001.

moire. Il supposerait la présence dans chaque quartier de dizaines d'adultes capables d'encadrer des jeunes qui, parfois, ne connaissent que la loi de la violence, chez eux, dans la cité, dans la cour de l'école. Malheureusement, dans les quartiers où je circule, ces adultes ont en partie disparu. Et l'école, dernier bastion de la norme républicaine, est devenue un isolat dans l'isolat. Il y a longtemps que les enseignants n'habitent plus le quartier. Et, pour se protéger des intrusions, l'école, comme le collège, sont désormais des sortes de camps retranchés, devant lesquels les plus jeunes campent pendant les vacances scolaires en attendant qu'ils rouvrent.

Au début des années 80, c'était toujours la mort, réelle ou imaginaire, d'un garçon du quartier, qui déclenchait les cycles de violence. Un jeune se tuait sur une moto en voulant fuir la police, il se noyait dans le canal où il avait plongé pour la même raison - sans savoir nager - ou il mourrait électrocuté en se réfugiant dans un transformateur, et ses camarades le vengeaient en allumant le feu. « La police a tué l'un des nôtres, ils doivent payer ». Parfois le jeune disparu était parti en vacances sans le dire, mais le résultat était le même. La parole des adultes, dans ces situations est de peu d'effet. Seule l'émotion du groupe domine, même lorsqu'elle est irraisonnée. C'est ce phénomène que la sociologue Angéline Peralva avait appelé « les émeutes de la mort »⁴².

Dans l'imaginaire des jeunes du quartier, si l'un d'eux est tué ou blessé, c'est forcément de la faute de la police. Ce sentiment est malheureusement conforté par des discours extérieurs, que diffusent parfois des professionnels de l'animation ou du travail social : « la police est raciste », « la police multiplie les bavures », des assertions que le discours médiatique et les réseaux sociaux ne manquent pas de relayer dès qu'un incident se produit.

Quarante ans plus tard - l'intervalle de deux générations - les émeutes naissent d'une simple interpellation. Chaque semaine qui passe en connaît : Blois en mars 2021, Tourcoing en avril, Sens en juin, Corbeil-Essonnes en septembre, Alençon en octobre, Méru ou Fréjus en novembre, aucune ville n'est à l'abri du phénomène. Un simple accident de la route suffit à mettre le feu aux poudres. Et chaque affrontement fait des blessés dans les rangs de la police.

À Alençon, petite ville tranquille de l'Orne, le quartier Perseigne, construit face à l'usine Moulinex, compte à peine plus de 4 000 habitants, logés dans des tours. La vente de cannabis et de crack alimente les consommateurs du secteur car il y a longtemps que ces fléaux n'épargnent plus les villages de la campagne, dans l'Orne comme dans l'Oise⁴³, où ils s'adressent à une clientèle de jeunes sans emploi et souvent sans avenir, qui soignent leur désespérance par la consommation de produits stupéfiants bon marché.

À Perseigne, l'arrestation en flagrant délit, dans une cave, d'un des trafiquants du secteur a suffi à déclencher l'émeute. La police a été attirée dans un guet-apens et il a fallu plusieurs jours et d'importants dégâts pour que l'ordre soit rétabli dans le quartier. En la matière, la technique du guet-apens est d'ailleurs la plus répandue. Elle commence en général par un feu de poubelle ou de voiture qui amène les pompiers dans le quartier, puis la police quand les pompiers sont pris à partie. Dans de nombreux quartiers d'ailleurs, les pompiers n'interviennent qu'accompagnés de la police.

À chaque fois, force reste à la Loi, mais le quartier gagne en autonomie. Les interventions se feront plus rares. La police se méfiera et prendra plus de précautions pour y entrer. Aux heures les plus sensibles, celles de la tombée de la nuit, elle n'interviendra qu'à plusieurs équipages, dès lors qu'elle en dispose.

Dans l'imaginaire des jeunes du quartier, si l'un d'eux est tué ou blessé, c'est forcément de la faute de la police. Ce sentiment est malheureusement conforté par des discours extérieurs, que diffusent parfois des professionnels de l'animation ou du travail social : « la police est raciste »

42 Angelina Peralva, « Emeutes urbaines en France », *Sociologia da condição operária. Tempo Social. Revista de Sociologia da USP*, vol. 18, n° 1, junho de 2006.

43 Dans l'Oise, c'est le quartier du Clos des Roses, à Compiègne, qui sert de support à la diffusion du crack.

En quarante années, les institutions n'ont jamais trouvé la clé pour résoudre ces phénomènes. Les jeunes participants ont compris, par l'expérience, que le risque d'être interpellé était faible et que celui d'être condamné était nul, la Loi n'ayant pas prévu une incrimination de violence collective ou de participation à l'émeute. Dès lors, les décideurs publics ont privilégié la stratégie de l'évitement qui, sur le long terme, n'a fait que conforter les auteurs de troubles dans leurs « droits ». Il fallait éviter de créer des incidents, ne pas engager de course-poursuite, ne pas provoquer, ne pas malmenager. On a ouvert aux délinquants un espace d'impunité plus grand, qui n'a fait que confirmer leur interprétation de la justice. Les comportements se sont radicalisés. Aujourd'hui, non contents de défendre leur quartiers, certains n'hésitent plus à s'en prendre à un policier en civil qu'ils croisent dans des transports en commun ou à menacer ouvertement leur famille. Même le tribunal a perdu de sa sacralité. Et le temps est proche où les trafiquants des quartiers, après avoir affiché la photo des policiers qui les dérangent afficheront celles de juges qui les envoient en prison ! Quand la prudence des institutions décuple l'emprise des groupes criminels sur le quartier, les trafics peuvent s'y épanouir sans risque.

L'État est partout chez lui, certes, mais pas partout dans les mêmes conditions. Dans des territoires de plus en plus nombreux, pour être chez lui, l'État se présente en armes, casqué et en gilet pare-balle. Les quartiers reviendront dans le giron de la République lorsque l'on pourra s'y promener sans appréhension, comme on chemine dans une rue commerçante du centre-ville.

L'État est partout chez lui, certes, mais pas partout dans les mêmes conditions. Dans des territoires de plus en plus nombreux, pour être chez lui, l'État se présente en armes, casqué et en gilet pare-balle. Les quartiers reviendront dans le giron de la République lorsque l'on pourra s'y promener sans appréhension, comme on chemine dans une rue commerçante du centre-ville. Ce temps viendra sans doute, mais on ne sait à quelle échéance. Dans certains quartiers de Marseille, des enseignants - jusque-là préservés par leur environnement - reçoivent des pierres jetées par des individus encagoulés. Difficile dans ces conditions d'imaginer un policier à pied surveillant le quartier en le traversant ! Les tenants de cette « police de proximité », qui rêve d'un monde disparu, feraient bien de sortir des arrondissements douillets de la capitale avant de donner des leçons à ceux qui se chargent, au péril de leur vie et parfois sans reconnaissance, de maintenir l'ordre dans des banlieues qui n'en veulent pas.

Ce sont sans doute les émeutes de 2005 qui ont durablement paralysé l'action de l'État, parce que chacun a compris, durant ces journées d'incendie, que les quartiers pouvaient s'embraser ensemble et que, malgré leurs divergences, une même cause pouvait les unir. Dans un tel cas de figure, on le sait, il n'est pas sûr que les forces de l'ordre soient en capacité de rétablir facilement la paix. Le calcul est facile à faire. Si chacun des mille quartiers mobilisait une centaine de jeunes - ce qui est peu, rapporté à leurs capacités -, cent mille d'entre eux seraient prêts à se battre. Leur habitude du combat de rue les rendrait redoutables dans des espaces qu'ils connaissent parfaitement. Et personne n'exclut l'usage des armes - y compris de guerre - régulièrement utilisées dans les règlements de compte entre bandes rivales. Ni la police ni la gendarmerie n'ont d'effectifs suffisants pour contrôler une telle masse d'adversaires. Pendant des siècles, la France a appris à gérer des crises graves dans Paris où se concentrait la presque totalité des mouvements émeutiers. Dans la France d'aujourd'hui, les nouveaux lieux de contestation violente sont éparpillés entre des centaines de communes, dans tous les départements ou presque. Mais le pouvoir politique n'est pas prêt à s'emparer du sujet. Aucun texte ne permettrait l'usage de renforts. Chacun préfère croire dans les vertus du dialogue et de la concertation⁴⁴. Sur le terrain, ces vertus existent encore. Et il arrive que les parents, sollicités, soient en mesure de calmer l'ardeur de leur progéniture. Mais les maires, eux-mêmes, souvent seuls à la manœuvre, se mettent parfois en danger en voulant intervenir⁴⁵.

La seule leçon que l'on puisse tirer de ce recul de quarante ans d'histoire française, c'est que le crime est aujourd'hui ancré dans les quartiers qui ont connu des

44 Pierre Lambert, Mohamed Douhane, *Guide sur la sécurité dans la politique de la ville*, Agence nationale de la cohésion sociale, mai 2021.

45 Cf les situations rencontrées par les maires de Lisses (Essonne) ou de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).

émeutes. À l'origine, les deux phénomènes n'étaient pas liés. Aujourd'hui, ils le sont souvent. Le temps passé n'a rien effacé. Les adolescents des années 80 qui ont fait parler de la Grappinière ou des Minguettes préparent leur retraite. Ceux des incendies de 2005 ont franchi la barre de la trentaine et ils sont dans la vie active. Ceux qui, aujourd'hui, opposent leur force à la police ne sont pas les enfants des précédents, car, dans les quartiers, la population s'est beaucoup renouvelée. La seule chose qui soit restée, c'est la mémoire des guerres précédentes, qu'ils entretiennent à leur manière.

Une grande partie des Français, quant à elle, ne se sent pas totalement concernée par le sujet, car les quartiers forment des enclaves dans lesquelles ils ne vivent pas et qu'ils ont appris à éviter. Ils n'ont pas forcément compris que ces espaces urbains, qui échappent de plus en plus à la loi commune, comptent plusieurs millions d'habitants. Et nombre d'entre eux, dans la guerre médiatique que se livrent les deux camps, restent encore sensibles aux arguments des « défenseurs » des quartiers, devenus « populaires », comme l'étaient jadis la classe ou le front⁴⁶.

2.4 Les entraves à l'action publique

C'est une règle que l'histoire confirme : le crime, c'est l'une de ses caractéristiques, se développe toujours dans des espaces où les institutions publiques sont faibles ou impuissantes. Il prospère pendant les temps d'incertitude et les guerres. Les bandes de « chauffeurs » qui ont terrorisé les campagnes de France sont apparues sous le Directoire quand le pouvoir est devenu vacillant. Et il a fallu la poigne du Premier consul pour mettre fin à leur activité. Et les « écorcheurs », quatre siècles avant eux, profitaient de la vacance du pouvoir royal pour mettre les plats-pays en coupe réglée. L'ampleur du crime révèle en creux la fragilité de l'État.

Les « quartiers » eux-mêmes vivent dans un monde incertain, où le droit n'est pas parfaitement établi. Dans la ville « ordinaire », forgée par des siècles d'histoire, l'ordre est d'abord donné par la trame urbaine, faite de rues (comportant un nom et des numéros), de trottoirs, de places de parking, de feux rouges et de passages piétons. Dans les « quartiers » aucun de ces signes n'existe vraiment. La circulation automobile, qui constitue un important facteur de sécurité, y est parfois absente. En ville, l'appréhension naît dans les passages souterrains, dans les ruelles étroites et mal éclairées, dans les grands espaces vides. Dans les « quartiers », ces éléments dominent. Aujourd'hui, cette impression est décuplée par le silence. Les locataires ne sortent plus de chez eux. Les adolescents ne jouent plus au football sur les pelouses ; ils préfèrent les après-midis passés derrière les écrans. Des cités de plus de dix mille habitants paraissent étrangement vides. Il faut parfois interpellier un homme qui fume à sa fenêtre pour se faire indiquer le chemin, car on se perd souvent dans un quartier dont rien ne permet de comprendre la logique qui préside à son organisation.

Dans la ville « ordinaire », la propriété s'affirme dans la diversité et, parfois, la discordance (façades des maisons, couleurs des volets, enseignes des boutiques). Dans les quartiers, rien de tel. L'uniformité est la règle. La notion même de propriété semble avoir disparu. À qui appartient ces immeubles, ou plutôt qui se cachent derrière ces signes qu'on ne sait décrypter (OPHLM, OPAC, I3F...) ? Sauf lorsqu'ils disposent encore de bureaux dans la cité, les propriétaires sociaux sont mal identifiés. Les locataires disent qu'ils sont difficiles à joindre, indifférents à leurs difficultés du quotidien (pannes de chauffage ou d'ascenseur, coupures d'eau, fuites, tapages...). Les plus jeunes, pour leur part, ignorent tout de la propriété. Le logement à vie a été un important facteur de dilution du rapport locataire-propriétaire.

Une grande partie des Français, quant à elle, ne se sent pas totalement concernée par le sujet, car les quartiers forment des enclaves dans lesquelles ils ne vivent pas et qu'ils ont appris à éviter. Ils n'ont pas forcément compris que ces espaces urbains, qui échappent de plus en plus à la loi commune, comptent plusieurs millions d'habitants.

46 Il suffit de mesurer la portée des propos d'Assa Traoré, pour comprendre que le combat de l'ordre public n'est pas gagné. Dans cette affaire, les institutions sont d'ailleurs étrangement absentes. Sur les plateaux de télévision où je m'exprime régulièrement, hormis ma modeste personne, je ne vois que des représentants des syndicats de police.

Les institutions publiques, quant à elles, sont surtout présentes dans les quartiers par l'argent qu'elles y déversent, mais, au quotidien, elles sont, elles aussi, plutôt absentes ou lointaines. Leur désaffectation est d'abord de nature politique. Dans un pays où la plus modeste des communes rurales dispose de conseillers municipaux, des « villes » de 10 à 20 000 habitants ne sont pas représentées. Comment revendiquer l'ancrage dans la République et répondre aussi mal à une question de démocratie locale ? Quand un incident éclate dans la cité, les pouvoirs publics peinent à y trouver des autorités locales. Qui serait mandaté pour parler au nom du quartier et être, dans le même temps, écouté de ses habitants ? La tentation, faute de mieux, de s'adresser à des représentants des communautés ou au représentant de la mosquée conduirait à légitimer l'existence de groupes constitués sur des bases ethniques ou religieuses, en contradiction avec l'un des fondements de nos institutions : l'égalité parfaite entre chacun des citoyens. Dans les pays anglo-saxons où cette idée domine, les communautés finissent même par disposer de polices communautaires. Espérons qu'il n'en sera jamais de même en France !

L'habitant du « quartier » qui aurait, plus que d'autres, besoin de la protection du droit se débrouille ainsi dans un espace juridique mal fondé. Les autorités locales qui le gèrent rencontrent des difficultés similaires, quand leur capacité à agir se heurte à la puissance des grands bailleurs. Le pouvoir de police du maire est entravé par le régime juridique des différents espaces publics du quartier. Qui gère les voies intérieures, les parkings ? Qui règlemente le stationnement ? Même la pose de caméra de vidéo-protection peut être rendue plus difficile par les incertitudes du statut juridique des espaces extérieurs. Sans compter le fait que la compétence de ces caméras est confiée à un établissement de coopération intercommunale dont les délais de décision ne sont pas compatibles avec l'urgence des situations que doivent traiter les maires. Le statut des « quartiers », propriétés privées d'acteurs publics, complique singulièrement les capacités d'intervention des polices (nationale et municipale) et de la gendarmerie. Quant à la police, elle aimerait, comme la douane, disposer du droit de contrôler le contenu des coffres des véhicules dans des secteurs où le trafic de la drogue est manifestement intense.

Les urbanistes ont voulu s'affranchir de la gangue de l'histoire qui a modelé tous les espaces urbains ; ils ont pensé les quartiers comme des ruptures. Ils ont voulu mettre de l'ordre là où le désordre règne. Ils ont en partie rendu leurs créations incompréhensibles. Les opérations de l'ANRU, si nécessaires pour remettre en état des immeubles qui avaient été mal entretenus n'ont guère touché à la voirie et aux espaces publics. Et les opérations de démolition d'immeubles n'ont parfois fait qu'amplifier d'avantage cette sensation d'immeubles posés dans le désordre au cœur d'espaces vides.

Il fallait gommer toute référence à l'histoire, au passé. La ville nouvelle, destinée à former l'homme nouveau, devait être débarrassée de toutes les scories des siècles antérieurs, sans comprendre que ces imperfections étaient la marque même de l'humain. Les « grands ensembles » n'ont pas fondé une humanité nouvelle, ils ont contribué, par l'uniformisation des formes et des couleurs à déshumaniser son espace de vie. Et que dire des noms de rues ou de sous-quartiers dont nul ne sait l'origine, qui évoquent des peintres ou des musiciens que personne ne connaît ?

Sous l'Ancien régime, la cour des miracles était protégée par un dédale de rues et de cours intérieures⁴⁷. La lieutenance de police, pour reprendre le contrôle de cette « zone de non-droit », a dû faire disparaître tous les obstacles qui entravaient ses interven-

47 Roger Chartier, « Les élites et les gueux : quelques représentations (xvie – xviii siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 371 « Marginalités et criminalité à l'époque moderne », juillet-septembre 1974, p. 376-388. Valérie Toureille, « Les royautés du crime. Entre mythe et réalité », dans T. Hiltmann (dir.), *Les « autres » rois. Études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société du bas Moyen Âge*, Munich/Paris, Oldenbourg Verlag/Institut historique, Ateliers des DHIP, 4, 2010, p. 146-154.

Les urbanistes ont voulu s'affranchir de la gangue de l'histoire qui a modelé tous les espaces urbains ; ils ont pensé les quartiers comme des ruptures. Ils ont voulu mettre de l'ordre là où le désordre règne. Ils ont en partie rendu leurs créations incompréhensibles.

tions. Aujourd'hui, les obstacles matériels à l'intervention policière sont de multiples natures. Le premier est la distance. Avec la fermeture des postes de police, l'essentiel des forces se concentrent dans les commissariats implantés dans les centres-villes. Comme les « quartiers » se trouvent, pour les raisons de coût exposées plus haut, dans des secteurs éloignés du centre, le trajet pour une intervention peut durer plusieurs minutes, voire plusieurs dizaines de minutes, le temps donné aux auteurs du délit pour quitter les lieux ou aux fauteurs de trouble d'organiser leur résistance.

L'accès au quartier est parfois rendu compliqué par l'existence de ronds-points ou de chicanes. Sur le Plateau, à Creil (Oise) la route principale est presque toujours embouteillée par le stationnement de camions. Ailleurs, les véhicules de la police sont empêchés de traverser le quartier par des voies de circulation étroites ou des places en impasse.

Mais le plus dangereux, pour les policiers, ce sont les surplombs qu'offrent certaines dalles ou, plus sûrement, les toits en terrasses des immeubles. Dans certains quartiers, il est très difficile de longer les façades, même muni d'un casque.

L'intervention dans les immeubles est elle-même souvent dangereuse. Les caves et les coursives sont truffées de pièges⁴⁸. Les policiers demandent aux bailleurs de sécuriser les dispositifs d'accès aux toits, mais les bandes sont suffisamment outillées pour découper des portes blindées, comme elle sont capables de scier à la meuleuse les mâts portant les caméras.

Les immeubles par ailleurs sont souvent plantés au milieu d'immenses espaces vides, des parkings ou des pelouses que les membres des bandes utilisent à leur avantage. Les opérations de démolition des immeubles et de dé-densification de l'habitat menées sur les crédits de l'ANRU ont d'ailleurs multiplié les espaces verts. Aujourd'hui, la plupart de ces espaces sont bien entretenus. Les arbres plantés dans les années 70 ont parfois un port majestueux, mais l'amélioration de l'environnement a eu peu d'effet sur son usage. Il suffit de visionner les nombreux clips de rap qui racontent les quartiers pour comprendre que l'esthétique de la nature est transparente pour ceux qui revendiquent leur appartenance à une culture urbaine vouée au béton et à la brique.

Globalement, la question de la sécurisation des espaces n'a été que partiellement prise en compte par la politique de rénovation urbaine, qui a mobilisé plusieurs dizaines de milliards d'euros d'argent public. Les forces de l'ordre n'ont pas été associés à la réflexion et les spécialistes de la sécurité ne sont pas invités par les urbanistes. Une grande partie des investissements a été consacrée à la rénovation du bâti, mais il est rare qu'une réflexion d'ensemble ait traité de la question des voiries et de leur usage. Les quartiers demeurent hors de la ville, et personne n'a vraiment l'intention de les y réintégrer⁴⁹.

L'intervention dans les immeubles est elle-même souvent dangereuse. Les caves et les coursives sont truffées de pièges. Les policiers demandent aux bailleurs de sécuriser les dispositifs d'accès aux toits, mais les bandes sont suffisamment outillées pour découper des portes blindées, comme elle sont capables de scier à la meuleuse les mâts portant les caméras.

3 - La frontière, visible ou invisible

Le 8 octobre 2016, quand un groupe d'individus vêtus de noir et portant des cagoules sort en courant du quartier de la Grande Borne, traverse la route départementale 445 et se précipite sur deux voitures de police en stationnement de l'autre côté, c'est bien la question de la frontière qui est posée.

Ces policiers gardaient un pylône au sommet duquel avait été posée une camé-

48 Le film « Bac Nord » rend compte de ces difficultés avec un réalisme confirmé par la profession.

49 Les interventions les plus cohérentes, de fait, ont été conduites dans les communes où la ville et le quartier se superposait, comme aux Ulis, dans l'Essonne.

ra de vidéo-protection. La caméra avait été installée par la commune à la demande de la police nationale pour surveiller l'un des secteurs les plus sensibles du département. Cette route à double-voie relie l'autoroute A6 à la Francilienne, par Sainte-Geneviève-des-Bois. Elle est très empruntée, d'autant qu'elle dessert aussi la prison de Fleury-Mérogis. C'est ce boulevard urbain qui ouvre la Grande Borne sur l'extérieur, en particulier sur la grande surface voisine où, faute d'autres commerces, les familles vont s'approvisionner. C'est ce même axe qu'empruntent, en sens inverse, les clients du marché de Grigny, qui attire, deux fois par semaine, une importante clientèle venue de toute la région. Mais c'est aussi par cette route qu'arrivent le soir, en voiture, les clients des dealers, pris en charge par portable dans les cours intérieures de la cité. La départementale 445 est la partie la plus sensible de cette géographie, parce qu'elle joue le rôle d'une membrane poreuse.

À l'extrémité de la route départementale, à l'angle de la cité, un feu rouge régule la circulation des véhicules. Ce feu rouge en constitue le point le plus sensible. Régulièrement, des individus sortent de la cité, repèrent les conductrices isolées, ouvrent les portes, brisent les vitres et volent les sacs à main⁵⁰. Les automobiles du département ont pris l'habitude de ralentir au feu sans s'arrêter.

La Grande Borne ne ressemble à aucune autre cité. De l'extérieur, elle est presque invisible. Ainsi l'a voulu son concepteur, Émile Aillaud, Sa façade orientale est bordée par l'autoroute A6 qui la sépare du reste de la commune de Grigny. Des millions d'automobilistes passent à cet endroit sans savoir ce que dissimulent les murs anti-bruit. Au sud, elle fait face à une importante zone d'activités économiques, par ailleurs florissante, et par le glacis végétal de la plus grande prison d'Europe, Fleury-Mérogis. Au nord elle est longée par le boulevard urbain, doublé d'une route intérieure, elle-même dissimulée par une haie de buissons. Les immeubles de quatre étages se fondent dans cet ensemble, au milieu des arbres. La seule entrée véritable est celle du marché, installé sur une dalle à laquelle on accède par une volée de marches.

Du côté du boulevard, les façades des immeubles forment un mur presque continu, muni en partie de coursives ajourées qui permettent à ceux de l'intérieur de surveiller les abords sans jamais être vus. Il est donc impossible de savoir, depuis l'extérieur, ce qui se passe dans le quartier. Émile Aillaud a fait de la Grande Borne une citadelle. Il a agencé ses immeubles de telle façon qu'aucune voie pénétrante ne peut y être tracée. À l'intérieur, il a construit un véritable labyrinthe (et c'est d'ailleurs le nom qu'il a donné à l'une de ses places, en référence à la Mythologie). Il est même difficile de s'y repérer à cause de l'enchevêtrement des bâtiments. Le tout a été classé, au titre du patrimoine architectural, et il est, pour cette raison, pratiquement impossible d'en modifier l'agencement.

Dans le face-à-face qui oppose depuis des décennies les bandes de la cité à la police nationale, c'est sur cette frontière que les choses se jouent. À la nuit tombée, la police contrôle les entrées et les sorties. Les bandes ont obtenu de la commune qu'aucune caméra ne soit installée à l'intérieur du quartier. Le soir, à l'heure où commencent les trafics, elles imposent un couvre-feu aux 15 000 habitants. La caméra de la route départementale, implantée sur la commune voisine, est devenue le point de fixation de la « guerre » que se livrent l'une et l'autre parties : la loi du quartier contre la Loi de la République. À plusieurs reprises, le mat a été scié et la caméra détruite⁵¹. Le commissaire a donc décidé d'installer des policiers pour le conserver et montrer que la République ne plie pas devant quelques dizaines de délinquants.

50 Nous apprendrons plus tard que ces vols alimentaient un trafic de cartes grises en lien avec une escroquerie portant sur l'achat de véhicules à crédit.

51 Des images circulent sur internet qui montrent des opérations semblables dans d'autres communes de France. Un mât de vidéo-protection a ainsi été scié à Oyonnax (Ain) en octobre 2021, provoquant de nombreuses réactions politiques.

A la nuit tombée, la police contrôle les entrées et les sorties. Les bandes ont obtenu de la commune qu'aucune caméra ne soit installée à l'intérieur du quartier. Le soir, à l'heure où commencent les trafics, elles imposent un couvre-feu aux 15 000 habitants.

À la Grande Borne, la route départementale 445 sert de frontière. Lors des émeutes de 2005, particulièrement violentes aux abords de Grigny, les jeunes ont défendu la cité contre toutes les tentatives d'intrusion de la police. Et ils ont partiellement réussi. Les opérations de maintien de l'ordre à l'intérieur du quartier sont difficiles à conduire. Les CRS ont tenu les ronds-points, comme on assiège une ville ennemie, contrôlant l'identité de ceux qui entraient et de ceux qui en sortaient. Onze ans plus tard, le rapport de forces était resté le même, mais les bandes avaient gagné en assurance. En 2016, elles entendaient montrer par la force, y compris en tuant, qu'elles pouvaient aussi sortir des murs de leur « forteresse » et porter le fer dans l'espace tenu par la police. On sait ce qu'il advint : l'incendie des véhicules, des fonctionnaires grièvement blessés et une police profondément traumatisée par un acte de guerre sans précédent.

Cinq ans plus tard, rien n'a vraiment changé. Les effectifs de police ont été renforcés, mais la Grande Borne demeure une « ville close ». La Justice est passée. Elle a condamné quelques membres du gang de la rue de la Serpente, qui s'étaient fait connaître du public en publiant des photos sur internet. Les autres sont retournés vivre dans leur quartier, comme si rien ne s'était passé. L'épisode n'a pas eu d'effet sur le niveau de la délinquance. Le 23 février 2017, des cambrioleurs pris en chasse par la police ouvraient le feu sur leurs poursuivants. En octobre de la même année, deux frères de la cité, âgés de 26 et 28 ans, y étaient tués par balles. En février 2019, des policiers du commissariat de Juvisy étaient de nouveau pris à partie dans un guet-apens. En mars de la même année, un individu de la cité, poursuivi sur le périphérique par la police, dépourvu de permis et roulant au volant d'une BMW, avalait à la hâte une boulette de cocaïne et en mourait. En novembre 2021, alors que je retourne sur les lieux, les bus ne circulent plus dans la Grande Borne. Ils ont fait l'objet d'une attaque la semaine précédente et leur circulation a été suspendue. La vieille dame que je croise, remontant chez elle le panier à la main, habite le quartier depuis sa construction. Elle me dit : « Je ne peux plus aller faire des courses et il n'y a plus aucune boutique dans le quartier. Même le pharmacien de la place de l'Échiquier est parti. Il était lassé de se faire braquer ».

La vieille dame que je croise, remontant chez elle le panier à la main, habite le quartier depuis sa construction. Elle me dit : « Je ne peux plus aller faire des courses et il n'y a plus aucune boutique dans le quartier. Même le pharmacien de la place de l'Échiquier est parti. Il était lassé de se faire braquer ».

La police judiciaire procède à des interpellations, mais son travail est rendu compliqué par la topographie ; on n'entre pas dans la cité sans gilet pare-balle. À la Grande Borne comme dans tous les autres quartiers où le trafic de stupéfiants est florissant, les entrées sont surveillées, jour et nuit, par le « chouf » : des « gamins » en faction payés à la journée qui alertent le quartier en cas d'intrusion suspecte. Leur cri est le hululement de la chouette, relayé d'un bout à l'autre des soixante-dix hectares de la cité. Chaque quartier a sa déclinaison de chant d'oiseau. On l'entend parfois en pleine journée, si l'on fait mine de circuler à faible allure dans les allées du quartier.

Ces sentinelles des temps modernes sont souvent reconnaissables à leur « uniforme » : survêtement noir, sweat à capuche, baskets blanches, lunettes noires parfois. Ils sont parfois juchés sur un mur, aussi immobiles qu'un héron attendant sa proie au bord d'un étang. La police les contrôlent très souvent, sans les déstabiliser. Ils sont tous mineurs et la plupart sont des collégiens ou des lycéens déscolarisés. Ils ne sont pas toujours de la cité. Parfois, ils viennent de loin et ont été recrutés par internet. Un job comme un autre qui oblige leurs employeurs à tenir une comptabilité rigoureuse.

3.1 La question du territoire

La question des « quartiers » est d'abord une question de territoire, c'est-à-dire de frontières. A la Grande Borne, la frontière est parfaitement définie. Certaines entrées disposent même de barrières. Passé la limite, le cheminement est piétonnier et vous vous rendez volontairement vulnérable. Selon les heures du jour et selon votre apparence, vous pourrez cheminer en toute tranquillité ou serez obligé de demeurer sur vos gardes. Le facteur y fait sa tournée sans être inquiété. Les enseignants rejoignent les écoles de même, dès lors qu'ils la quittent lorsque la classe se termine. Les livreurs peuvent circuler

sans difficulté⁵². Mais les entreprises qui y font des travaux ont pris l'habitude de faire appel à des « prestataires de sécurité » recrutés dans la cité pour protéger leurs chantiers. Et tout ce qui ressemble à un policier, même en civil, est aussitôt repéré. Il n'est pas prudent de vouloir prendre des photos.

Au Val-Fourré, la voirie en damier permet la circulation des automobiles, mais le quartier est lui-aussi borné. Une seule route y mène, qui part du centre-ville. L'entrée du quartier est marquée par un rond-point. Les ronds-points sont devenus en France l'équivalent des portes de l'octroi dans les villes d'Ancien régime. Vous êtes obligé de vous arrêter avant de franchir la limite de la ville. On en a construit beaucoup, sur les rocadés urbains qui prolongent la vocation des boulevards qui, jadis, tournaient autour des murailles médiévales. Ils sont devenus des lieux symboliques, au point que les Gilets jaunes en avaient fait l'épicentre de leur mouvement. On a multiplié les ronds-points à l'entrée des quartiers, comme si l'on avait voulu les isoler un peu plus du reste de la ville, ou indiquer au voyageur qu'il entrait dans un nouvel espace. Ce sont les ronds-points que tiennent les forces de l'ordre dans les épisodes de violences urbaines. Mais ce sont aussi sur les ronds-points, quand les voitures ralentissent, que se commettent l'essentiel des vols à la portière.

On a multiplié les ronds-points à l'entrée des quartiers, comme si l'on avait voulu les isoler un peu plus du reste de la ville, ou indiquer au voyageur qu'il entrait dans un nouvel espace. Ce sont les ronds-points que tiennent les forces de l'ordre dans les épisodes de violences urbaines.



La Grande Borne

Le quartier du Val-Fourré est une impasse. Il est adossé à la Seine, comme la Plaine-du-Lys, à Dammarie-les-Lys. Ces quartiers ont été bâtis sur des zones humides où, au début du XXe siècle, personne n'aurait eu l'idée d'édifier sa maison. À l'ouest, il bute sur le bâtiment de l'hôpital. Les hôpitaux modernes sont construits, pour des raisons de coût de foncier semblables à celles qui ont présidé à l'emplacement des quartiers, dans les mêmes zones excentrées et parfois improbables. Dans de nombreuses villes, l'hôpital moderne jouxte le quartier. On devra un jour s'interroger sur ces choix, qui rendent, dans certaines villes, les halls des hôpitaux vulnérables à l'insécurité. C'est par exemple la situation de l'hôpital de Hautepierre à Strasbourg. À Corbeil-Essonnes, l'hôpital a été construit en face du quartier des Tarterêts, de l'autre côté de la Francilienne. Ce sont, à chaque fois, le soir en particulier pour le personnel féminin, majoritaire à l'hôpital, des lignes de bus peu commodes et l'angoisse de se trouver seule face à un agresseur.

Le quartier des Tarterêts⁵³, à Corbeil-Essonnes (Essonnes) appartient à la même histoire. Bâti dans les premières années de la décennie 60 pour répondre à l'urgence, les immeubles s'étagent sur une pente, entre la nationale 7 et la Seine. Il est désormais clos sur le troisième côté par l'axe de la Francilienne. Le constructeur a choisi d'y bâtir des

52 A la Plaine-du-Lys, à Dammarie-les-Lys, en novembre 2021, l'entreprise UPS indiquait à ses clients qu'elle ne livrait plus le quartier, devenu trop dangereux pour ses chauffeurs.

53 Barbara Allen, « Les Tarterêts, un quartier d'accueil », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2003/94, p. 63-70.

tours de quatorze étages, occupées pour l'essentiel par de l'habitat social. Près de 10 000 habitants y vivent. L'État y a consenti de lourds investissements de démolitions-reconstructions. Malgré cela, le quartier demeure l'un des plus dangereux de la grande banlieue. D'importants travaux ont été entrepris pour faciliter les accès intérieurs, facilitant les interventions de la police, mais la culture du crime y demeure bien implantée. En septembre 2021, plusieurs nuits d'émeutes ont fait suite à l'arrestation dans le quartier d'un jeune trafiquant.

À la Grande-Borne, au Val-Fourré comme aux Tarterêts, les frontières du quartier sont d'abord matérielles. Personne ne peut les franchir par hasard. Les véhicules qui pénètrent dans le quartier ou qui en sortent lui appartiennent. Dans d'autres quartiers, les frontières ne sont pas aussi définies ; le passage de l'extérieur à l'intérieur n'est pas borné. Pourtant, chacun sait, de façon précise, où elles se trouvent : celle ou celui qui vient de l'extérieur comprend à quel moment il franchit une limite, ceux de l'intérieur perçoivent son franchissement comme une intrusion, une menace ou, même, une agression. Au Plateau, à Creil, l'entrée du quartier est marquée par un stop. Ce panneau, tagué, est le point de ralliement de tous les rappers du quartier. Il est à lui seul le symbole du partage du monde. « Ici, on n'est pas un quartier, affirme l'un d'eux. On est une *familia* ! ».

C'est par la délimitation de cette frontière invisible que s'est construite l'identité des « quartiers » et c'est pour leur appartenance à des mondes clos et parfaitement identifiés que se perpétuent les guerres que les cités mènent entre elles. Ce phénomène est d'autant plus singulier, en milieu urbain dense, que beaucoup de ceux qui y habitent seraient incapables de tracer les limites de leur propre commune ou de leur département, quand bien même elles seraient signalées par des panneaux routiers. Ces délimitations spatiales sont d'autant plus importantes que beaucoup pensent, à l'intérieur des « quartiers », que le droit ne s'y applique pas comme à l'extérieur, et, de fait, ils sont régis par des règles qui échappent à la norme ou à la morale communes.

La frontière du quartier est une ligne, matérialisée ou non, mais que chacun connaît. Elle délimite son espace. À l'intérieur, on appartient peu ou prou à un même ensemble. On s'y sent bien - « C'est chez moi, c'est mon quartier », dit un jeune interrogé. Ou on s'y sent très mal : « Je cherche à partir. J'en ai marre de ce quartier », me dit une mère de famille exaspérée par la violence qui y règne. Le quartier, ce n'est pas comme le reste de la ville. D'ailleurs, pour certains, ce n'est pas la ville. La ville, il n'est d'ailleurs pas sûr qu'on puisse la nommer. Le rapport au quartier est parfois plus ambigu. Une vieille dame de la Grande Borne dit « On exagère beaucoup, à propos de la situation du quartier, c'est de la faute aux journalistes ». Mais elle ajoute un peu plus loin : « Certains jeunes sont devenus incontrôlables. C'est de plus en plus difficile d'y vivre »⁵⁴.

3.2 Le monde clos du quartier

Une partie des « quartiers » se sont fait connaître, dès le début des années 80, par des mouvements de violences collectives et/ou une forte activité délinquante. Certains depuis cette date, font régulièrement parler d'eux, par média interposés. Les dizaines de milliards d'euros y ont été investis, au titre de la politique de la ville comme au titre de la rénovation urbaine, sans modifier la nature des comportements. Tous les quartiers ne participent pas à l'économie criminelle, mais tous, ou presque, ont adopté des références communes, qualifiées faute de mieux de « culture de quartier ». Ces références ont été importées pour l'essentiel de modèles nord-américains. Le rap y a pris une importance considérable. Chaque « quartier » a son groupe. Leur audience sur les réseaux sociaux est le baromètre de leur influence. La langue qu'emploient les adolescents est une forme dérivée du français, avec des emprunts nombreux à l'argot (verlan), à l'arabe et à l'anglais, difficile à décrypter pour qui n'en a pas l'habitude. La référence à l'origine étrangère y est très valorisée. « Je suis 100% algérien », répond un jeune de la Grande Borne à son interlocuteur, alors qu'il est né en France de parents français. « Je suis Zairois

Ces délimitations spatiales sont d'autant plus importantes que beaucoup pensent, à l'intérieur des « quartiers », que le droit ne s'y applique pas comme à l'extérieur, et, de fait, ils sont régis par des règles qui échappent à la norme ou à la morale communes.

», explique un rappeur de Creil, ignorant sans doute que cette nationalité n'existe plus.

Le quartier a une histoire, ou plutôt des histoires, qu'on se raconte à longueur de soirées. Il a ses embrouilles, ses arrangements, ses bons et ses mauvais côtés, ses héros, ses traîtres et mêmes ses personnes âgées. Les plus jeunes n'en sortent pas volontiers, et s'ils le font, par exemple pour aller en centre-ville ou à la piscine, ils y vont en groupe. Seuls, ils se sentent perdus. Leur quartier, c'est leur territoire (le « terter »), leur propriété. Ils le défendent comme leur patrie, une patrie à leur échelle où tout le monde se connaît et tout le monde se comprend.

L'univers des adolescents est peuplé de territoires ennemis, formés des autres quartiers. Entre eux règne une guerre permanente. Les jeunes des autres quartiers, on les déteste par principe. Et cela semble durer depuis toujours. Si l'on est parfois capable de s'entendre pour la « thune », la suspicion n'est jamais loin. Les relations que l'on entretient entre quartiers sont fondées sur le défi, sur la revanche (ou la vengeance). « Ils nous prennent pour des bouffons, on va les massacrer ». « Et qu'ils ne s'avisent pas de venir chez nous, dans notre quartier, ou de vouloir sortir avec des filles d'ici ». La pire des offenses !

Avec la multiplication des quartiers, la vie des plus jeunes est devenue plus terrifiante encore. Leur représentation du monde est une constellation de territoires dangereux, où ils ne peuvent s'aventurer sans risquer la vie. Leur crainte n'est pas infondée. En moins de deux ans, plus d'une dizaine de jeunes de moins de dix-sept ans ont perdu la vie dans des affrontements entre quartiers dans la seule région Île-de-France et plusieurs dizaines d'autres ont été gravement blessés. Le pire pour eux, c'est l'expulsion du collège et la décision, prise par la DASEN⁵⁵, d'une affectation dans un établissement d'une autre commune. Pour la plupart, c'est un parachutage en territoire hostile. Certains préfèrent ne plus suivre les cours plutôt que de se faire casser la figure.

Comme il faut bien sortir de son quartier, tous les trajets sont dangereux. « Quand je reconduis un jeune chez lui, me dit un éducateur, je dois éviter certaines rues ». « Nous n'allons plus au Carrefour, m'explique une mère de famille d'origine congolaise, car mes garçons risquent d'y rencontrer ceux de l'autre quartier ».

Le quartier obéit à des règles qui, d'une certaine façon, sont partagées par la plupart des adolescents. Les policiers sont haïs parce qu'ils sont craints, mais aussi parce qu'ils sont les porte-paroles d'une loi qui entre en conflit avec celles, informelles, qui régissent la vie du quartier. Mais, de manière plus générale, tous ceux qui entrent dans le quartier sans y avoir été autorisés, sont des intrus. La détestation de la police est partagée. Et elle est ancienne. Les efforts réalisés par la police nationale pour intégrer de nombreux jeunes issus des quartiers n'a rien changé à la situation. Celui qui a franchi la frontière du quartier n'en est plus ; il est devenu un policier comme un autre.

L'institution est surtout représentée, au quotidien, par les enseignants. Avec eux, les relations sont plus ambivalentes. L'école, le collège, le lycée appartiennent au quartier. Les plus jeunes se définissent souvent en référence au collège où ils sont ou ont été scolarisés. Ils sont de « Jules Ferry » ou de « Victor Hugo ». Les enseignants font partie de leur environnement, surtout s'ils sont depuis longtemps dans l'établissement (ce qui est souvent le cas). Ils sont acceptés, mais ils n'appartiennent pas vraiment au quartier. Ils arrivent à l'heure d'ouverture de l'établissement et partent à l'heure de la fermeture. Même dans les quartiers les plus durs, ils sont rarement menacés.

3.3 La loi du silence

Pour toutes ces raisons, le silence est la première loi qui règne dans le quartier et la pire des injures est d'être traité de balance. « Un jour, me raconte une bénévole

Le quartier obéit à des règles qui, d'une certaine façon, sont partagées par la plupart des adolescents. Les policiers sont haïs parce qu'ils sont craints, mais aussi parce qu'ils sont les porte-paroles d'une loi qui entre en conflit avec celles, informelles, qui régissent la vie du quartier.

qui travaille aux Mureaux, une voiture de police s'arrête à ma hauteur. Le fonctionnaire ouvre sa fenêtre et demande un renseignement. La nouvelle a aussitôt fait le tour du quartier. J'étais devenue une balance ».

Personne ne témoigne jamais. Personne ne porte plainte et, s'il faut le faire, par exemple pour l'assurance, on préfère aller dans un commissariat un peu éloigné du lieu où l'on habite. Il suffit d'ailleurs d'aller déposer plainte pour comprendre que rien n'échappe à ceux qui se trouvent dans la salle d'attente. J'ai suffisamment patienté, au cours de mes missions, dans le hall d'un hôtel de police, en attendant qu'un commissaire vienne m'accueillir, pour savoir que la police nationale n'a pas traité la question de la confidentialité. Tout le monde attend sur les chaises alignées face à la banque d'accueil, et comme le temps passe lentement, chacun écoute ce qui se dit. « Je viens d'être violée et je voudrais porter plainte », explique une jeune femme. « Je vais voir si le lieutenant peut vous recevoir », répond le jeune adjoint de sécurité affecté à l'accueil. Sans compter avec les procédures de dépôt de plainte qui vous obligent à décliner l'identité de vos parents. Et votre adresse personnelle qui circule dans la procédure, et dont prend connaissance l'avocat de celui qui vous a été agressé. Qui voudrait témoigner dans ces conditions ?

Mais la loi du silence, c'est aussi le prix de la cohésion du groupe. Son respect est une règle absolue, au nom de la solidarité. La solidarité, dans la culture méditerranéenne, était celle de la famille, mais la famille symbolique s'est élargie. Ce terme revient d'ailleurs souvent dans le vocabulaire des adolescents. Même s'il est connu de tous comme une crapule accomplie, le jeune qui va être interpellé doit être défendu par le quartier tout entier. Il arrive même, comme cela fut le cas récemment à Marseille, que le groupe arrive à reprendre à la police celui qui venait d'être arrêté⁵⁶.

3.4 Les stratégies d'évitement

Le quartier est protégé de l'intérieur, mais il est isolé voire tenu à l'écart, par l'extérieur. Ceux qui n'ont rien à y faire l'évitent. On craint d'y garer sa voiture, de se faire molester, voire même de croiser des regards suspicieux⁵⁷. Évidemment, lorsqu'un appartement est offert à la location, il ne trouve pas preneur en dehors des communautés qui y demeurent. Dans une classe que je visitais à la Grande Borne, j'ai été surpris de voir un petit garçon blanc. Un petit Breton, m'a précisé la maîtresse. Je ne sais comment ses parents sont venus s'installer dans le quartier.

La prudence instinctive des clients - exagérée parfois - les retient de faire leurs courses dans le centre commercial qui survit, tant bien que mal, au sein du quartier. Et les commerces de sa galerie marchande périclitent, sauf lorsqu'ils sont repris par des commerçants de la communauté. Parfois, ce sont les associations humanitaires (Secours catholique, Secours populaire, Resto du cœur) qui occupent les anciennes boutiques. À l'heure de l'aide alimentaire, les queues s'allongent sur le trottoir. La seule exception à la règle, ce sont les pharmacies, toujours nombreuses.

Sans que nous en ayons eu une claire conscience, la géographie de la France de 2021 ne ressemble plus à celle des années 70. Si ses frontières extérieures sont demeurées les mêmes, son territoire a beaucoup perdu de son unité. Les nouvelles frontières intérieures séparent des mondes qui ne se rencontrent plus, et dont la langue et la culture dérivent de manière divergente. 10% de la population française vit dans des territoires enclavés, aux portes des villes.

D'une certaine façon, ce sont les collèges qui dessinent le mieux cette carte

56 Le 6 septembre 2021, au quartier du Frais Vallon.

57 Les ministres qui prônent le « partage » et le « vivre ensemble » ne visitent jamais un quartier sans être entourés d'une imposante garde prétorienne.

Même s'il est connu de tous comme une crapule accomplie, le jeune qui va être interpellé doit être défendu par le quartier tout entier. Il arrive même, comme cela fut le cas récemment à Marseille, que le groupe arrive à reprendre à la police celui qui venait d'être arrêté.

des différences. Les collèges sont devenus les lieux de tous les dangers et de tous les déclassements. Un collège a mauvaise réputation : les parents vont tout faire pour éviter que leur enfant y soit scolarisé, quitte à déménager. L'enseignement privé en accueille beaucoup, des parents qui n'ont pas trouvé de solution dans le public. Et nombre de familles musulmanes, soucieuses de protéger leurs enfants, choisissent par défaut l'enseignement catholique⁵⁸.

C'est dans la cour de récréation des collèges que s'est jouée, après 1975, la confrontation, parfois sanglante, entre deux populations scolaires. Et ce sont les mêmes cours de collège qui, aujourd'hui, divisent les enfants entre groupes d'appartenance distincts et contribuent au délitement de la société tout entière. Les collèges, ce sont aussi des déscolarisations précoces, volontaires ou involontaires, qui marginalisent chaque année des milliers d'adolescents. Si les pouvoirs publics s'emploient un jour à colmater ces fractures, la mère de leurs batailles sera celle des collèges. Il n'est pas sûr que la conscience de l'urgence soit claire, car les enfants des décideurs sont moins que d'autres confrontés à cette angoisse.

Les adolescents, en proie à un monde de plus en plus violent, consommateurs précoces de cannabis au taux de THC⁵⁹ élevé, nourris de vidéos ultra-violentes et qui, à cause du confinement, ont perdu l'essentiel de leurs repères, nous préparent un avenir terrifiant. Et les appels aux valeurs républicaines sont de peu d'utilité quand la République n'est pas en mesure d'assurer la paix publique dans les quartiers et ignore que, dans ses écoles, de jeunes élèves sont harcelés et battus.

Nombre de décideurs pensent sans doute qu'il suffit d'attendre pour que les choses s'améliorent. Il est vrai que beaucoup de « quartiers », connus jadis pour leur insécurité, ont vieilli avec leur habitants et qu'ils sont devenus parfaitement calmes. Mais c'est un pari risqué. Les nouveaux entrants introduisent d'autres cultures, d'autres langues, d'autres rapports à la Loi qui ne vont que compliquer un peu plus le problème. Dans les « quartiers », les politiques d'intégration sont en panne. Elles ne sont pas comprises dans le « pack » de la rénovation urbaine. La gestion du logement social en France va devenir un véritable casse-tête auquel nul, au sein de l'État, n'est encore préparé.

Conclusion

Il y a quelques années, en parlant des « quartiers », un ministre de l'intérieur avait malencontreusement évoqué les ghettos. La comparaison était anachronique. La clôture des ghettos juifs dans le Saint-Empire germanique ne valait que la nuit et visait à protéger sa population des intrusions de groupes malintentionnés.

Concernant les « quartiers », l'image de la forteresse médiévale est tout aussi anachronique, mais elle ne manque pas de fondement⁶⁰. La forteresse est d'abord conçue comme un abri pour les populations menacées par la guerre. Ce n'est que lorsqu'elle tombe aux mains de seigneurs félons ou de bandits de grand chemin qu'elle devient un danger pour son environnement. Les « quartiers » des années 70 ont volontairement été construits pour des familles repliées sur elles-mêmes, ayant à leur portée l'église et le centre commercial, protégées d'une ville considérée comme polluante et insécure. Le crime s'y est développé par la seule vertu de son urbanisme.

58 17% des élèves scolarisés en collège fréquentent un établissement privé catholique.

59 Tréhydrocannabinol, le principe actif du cannabis. Son taux a beaucoup augmenté au cours des dernières années et provoque désormais une forte accoutumance et des effets irréversibles.

60 Intuitivement, le public l'évoque parfois. A Lyon, le pont qui permet de passer le Rhône du quartier de La Guillotière, considéré comme dangereux, au centre-ville est ainsi nommé le « Pont-levis ».

Si les pouvoirs publics s'emploient un jour à colmater ces fractures, la mère de leurs batailles sera celle des collèges. Il n'est pas sûr que la conscience de l'urgence soit claire, car les enfants des décideurs sont moins que d'autres confrontés à cette angoisse.

Quand Richelieu démantela tous les châteaux de France, ce fut pour éviter qu'ils ne tombent aux mains des ennemis du royaume, des malfaisants ou des insurgés. Ce fut une œuvre de longue haleine, poursuivie par l'administration royale, et qui ne fut jamais achevée. La réintégration des « quartiers » dans l'espace de la République sera elle aussi une œuvre de longue haleine. Elle passe par le démantèlement de tous les obstacles physiques et juridiques à la régulation sociale. Les gigantesques travaux de la rénovation urbaine ont permis de transformer la plupart des cités, hier sinistres, en d'agréables résidences trônant au milieu de jardins. Cela n'a eu aucun effet sur le niveau des violences et le crime organisé a continué d'y prospérer sans rien réduire de ses affaires. S'il fallait entreprendre une nouvelle phase de travaux, il serait inconcevable que ce sujet ne trouve pas de solution. Et puisqu'il n'existe pas de spécialiste capable d'expliquer ces contraintes aux architectes, aux urbanistes et aux ingénieurs, il faudra bien en inventer.

Il a fallu quarante années pour que la dégradation de la situation la rende presque irréversible. Faisons en sorte que les quarante prochaines années servent à corriger les erreurs du passé. La France ne peut, plus longtemps, offrir au crime des espaces à sa mesure.

Liste des quartiers classés en ZSP

1ère vague :

Bouches-du-Rhône : Marseille quartiers nord (3ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème)
Marseille quartiers sud (8ème, 9ème, 10ème et 11ème arrondissements), Gardanne et Bouc-Bel-Air
Gard : Vauvert et Saint Gilles Hérault : Lunel et Mauguio Moselle : Fameck et Uckange
Nord : Lille (Moulins, Faubourg de Béthune, Lille-Sud) Oise : Méru (la Nacre) et Chambly
Bas-Rhin : Strasbourg (Le Neuhoff) Rhône : Lyon 9ème (La Duchère)
Paris : Paris XVIIIe (quartier du château rouge)
Yvelines : Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville (Le Val Fourré et Les Merisiers) Somme : Amiens (quartier Nord)
Essonne : Corbeil-Essonnes (cité des Tarterêts)
Seine-Saint-Denis : Saint-Denis (quartiers du centre ville et de la Basilique)
Seine-Saint-Denis : Saint-Ouen (Cités Cordon, du 8 mai 1945, Soubise, Dalhenne, Charles Schmidt, Paul Vaillant, 32 rue Emile Zola)
Guyane : Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly

2ème vague :

Ain : Saint-Maurice-de-Beynost et Miribel (communes entières)
Alpes-Maritimes : Nice (Les Moulins, L'Ariane), La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Drap, Cantaron et Falicon (communes entières)
Bouches-du-Rhône : Marseille quartiers sud (8ème, 9ème, 10ème, 11ème et 12ème arrondissements)
Doubs : Montbéliard (La Petite Hollande) Drôme : Valence (le Plan, Fontbarlette)
Eure : Vernon (Valmeux, Boutardes), Les Andelys et Gaillon (communes entières) Eure-et-Loir : Dreux (Oriels, Croix-Tiénac et Lièvre-d'or)
Gard : Nîmes (Mas de Mingue, Chemin-bas d'Avignon)
Haute-Garonne : Toulouse (Le Mirail, Les Izards) Haute-Garonne : Cugnaux (Vivier)
Gironde : Bordeaux (Rive droite)
Gironde : Libourne (commune entière)
Hérault : Montpellier (Mosson, Les Hauts de Massane, Pergola, Petit Bard, Cévennes,)
Hérault : Béziers (La Devèze, Les Arènes)
Isère : Grenoble, Echirolles (Villeneuve, Mistral, Teisseire)

Les gigantesques travaux de la rénovation urbaine ont permis de transformer la plupart des cités, hier sinistres, en d'agréables résidences trônant au milieu de jardins. Cela n'a eu aucun effet sur le niveau des violences et le crime organisé a continué d'y prospérer sans rien réduire de ses affaires.

Loire : Saint-Etienne (Montreynaud)
 Loire-Atlantique : Nantes, Saint-Herblain (Bellevue, Malakoff) Haute-Marne : Saint-Dizier (Le Vert-Bois)
 Meurthe-et-Moselle : Nancy (Centre-ville, Plateau de Haye), Vandoeuvre-lès-Nancy (Les Nations), Laxou (Les Provinces)
 Nord : Roubaix (Alma, Epeule, Cul-du-Four, Fresnoy, Trois Ponts, Hommelet, Pile-Sainte-Elizabeth), Wattrelos (Mousserie, Laboureur, Créтинier), Tourcoing (La Bourgogne, Croix-Rouge, Pont de Neuville, Pont Rompu, Virolois, Epidème, Marlière)
 Oise : Creil (Plateau Ouest, Plateau Est, Zac des Moulins) Montataire (Martinets), Nogent-sur-Oise (Rochers)
 Pas-de-Calais : Boulogne-sur-Mer (Chemin Vert et Beaurepaire), Saint-Martin-Boulogne (Marlborough)
 Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand (Saint-Jacques, Vergnes)
 Pyrénées-Orientales : Perpignan (Saint-Jacques, La Réal, Saint-Mathieu) Bas-Rhin : Strasbourg (Le Neuhof, La Meinau)
 Haut-Rhin : Mulhouse (Bourtwiller, Les Côteaux, Drouot)
 Rhône : Vaulx-en-Velin (Grappinière, Le Mas-du-Taureau, Centre-ville, Vernay, Verchères, Thibaude)
 Rhône : Bron (Le Terrailon)
 Rhône : Vénissieux (Les Minguettes)
 Sarthe : Le Mans (Sablons, Ronceray-Glonnières, Bellevue) Savoie : Chambéry (Chambéry-le-Haut)
 Haute-Savoie : Annemasse (Le Perrier), Annemasse, Ambilly et Gaillard (Rue de Genève), Gaillard (Porte-de-France)
 Paris : Paris XIXe (Rue de Cambrai, Place de la Bataille de Stalingrad et rue Curial)
 Seine-Maritime : Rouen (Les Hauts-de-Rouen)
 Seine-et-Marne : Savigny-le-Temple (Centre-ville, Droits de l'Homme)
 Yvelines : Les Mureaux (Gare, cité Renault, Bougi-Monts, Vigne-Blanche, Les Musiciens)
 Var : La Seyne-sur-Mer (Berthe, Centre ancien)
 Vaucluse : Le Pontet, Sorgues et Vedène (communes entières) Vaucluse : Avignon (La Barbière, Saint-Chamand)
 Essonne : Grigny (la Grande-Borne, Grigny 2)
 Hauts-de-Seine : Asnières (les Hauts-d'Asnières) et Gennevilliers (le Luth) Colombes
 Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Pantin (Axe Villette, Quatre chemins, rue de la République, centre) et Sevrans (Les Beaudottes, Cité basse, Cité haute)
 Seine-Saint-Denis : Sevrans (Les Beaudottes, Cité Basse, Cité Haute) Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois (Gros Saule)
 Val-de-Marne : Champigny-sur-Marne (Le Bois-l'Abbé)
 Val-d'Oise : Argenteuil (le Val-d'Argent)
 Val-d'Oise : Sarcelles et Garges-lès-Gonesse (Joliot-Curie, Dame Blanche) Val-d'Oise : Fosses et Louvres (communes entières)
 Guadeloupe : Pointe-à-Pitre-Les Abymes (commune entière)
 Martinique : Fort-de-France (Centre, Terres-Sainville, Sainte-Thérèse, Dillon, Volga) Guyane : Kourou (commune entière)

3ème vague

Calvados : Caen (Quartiers «Grâce de Dieu») et Hérouville-Saint-Clair Ille-et-Vilaine : Rennes (Quartier «Le Blosne»)

Isère : Villefontaine et L'Isle-d'Abeau Loiret : Orléans (L'Argonne)
 Marne : Reims (La Croix rouge et Wilson)
 Nord : Maubeuge (Quartier à déterminer) Pas-de-Calais : Lens (La Résidence) Rhône : Lyon (VIIIème arrondissement)
 Haute-Savoie : Bonneville, Cluses et Scionzier Paris : Paris XXème (Quartier de Saint-Blaise)
 Seine-Maritime : Le Havre (Mont-Gaillard et Mare-rouge) Seine-et-Marne : Torcy (Quartier à déterminer)
 Yvelines : Trappes (Quartier à déterminer)
 Var : Toulon (La Beaucaire et Sainte-Musse) Val d'Oise : Gonesse (Quartier à déterminer)

Calvados : Caen Torcy (Quartier à déterminer)

Michel Aubouin

Bibliographie

Livres

- Michel Aubouin, Jean-Paul Grémy, Michel-François Delannoy, Anticiper et gérer les violences urbaines, IHESI, 1998.
- Michel Aubouin, Jean Tulard, Histoire et dictionnaire de la police, Robert Laffont, 2006 (collection Bouquins).
- Michel Aubouin, Jean-Christophe Moraud, Administrer les territoires, LGDJ, 2006.
- Michel Aubouin, Quarante ans dans les cités, Presses de la Cité, 2019.

Principaux articles

- Michel Aubouin, « Le concept de «sécurité intérieure» est-il opérant? », Administration, n°176, juillet-septembre 1997, pp. 164-168.
- Michel Aubouin, « Les grands défis de la sécurité intérieure à l'horizon 2010 », La Revue administrative, n° 301, janvier-février 1988 (PUF)
- Michel Aubouin, « Les réformes de l'administration territoriales de l'Etat », Les Collectivités territoriales, La Documentation française, 2009.
- Michel Aubouin, « L'islam politique à la conquête des quartiers », Revue des Deux Mondes, novembre 2019, p. 76-81.
- Michel Aubouin, « L'autorité publique confrontée au défi des quartiers sensibles », Administration, n° 264, décembre 2019.
- Michel Aubouin, « Le français, tu le parles ou tu nous quittes », Causeur, n° 86, janvier 2021, p. 60-63.
- Michel Aubouin, « Des quartiers populaires aux territoires perdus », Valeurs Actuelles-Grands débats, avril 2021, p. 46-49.
- Michel Aubouin, « L'Etat de droit contesté dans les quartiers dits « de la politique de la ville », Administration, n° 270, juin-juillet 2021, p. 78-81.
- Michel Aubouin, « La frontière des temps barbares », Front populaire », n° 6, automne 2021, p. 42-47.
- Michel Aubouin, « L'échange inégal », Causeur, n° 93, septembre 2021, septembre 2021, p. 66-69.